

C. Grand programme III : Greffe

201. Le Greffe est responsable des aspects autres que judiciaires de l'administration et des services rendus à la Cour. Outre ses fonctions d'appui, le Greffe assume aussi d'autres responsabilités concernant notamment la détention, l'appui au conseil de la Défense, l'assistance aux victimes, ainsi que le soutien et la protection des victimes et des témoins. Le Greffe mène également des activités essentielles à la mise en œuvre du Statut de Rome, telles que l'assistance aux victimes participant à la procédure et les activités de sensibilisation des communautés affectées.

202. Afin de satisfaire à ce vaste éventail de fonctions, le Greffe comprend deux directions (la Direction des services administratifs communs et la Direction du service de la Cour) ainsi que des sections et bureaux qui relèvent directement du Greffe, à savoir la Section des avis juridiques, la Section des opérations hors siège, le Bureau du Greffe pour les locaux permanents, la Section de la sécurité, la Section d'appui aux conseils et la Section de l'information et de la documentation. Le Cabinet du Greffier dispose d'un petit nombre de fonctionnaires qui aident le Greffier à assumer ses fonctions, notamment en matière de coopération et de relations extérieures. À des fins administratives, le Bureau du conseil public pour la Défense, le Bureau du conseil public pour les victimes (relevant tous deux de la Section d'appui aux conseils), le Bureau de l'audit interne, le Mécanisme de contrôle indépendant, le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes sont rattachés aux Greffe.

203. Le budget du Greffe dépend principalement du niveau d'assistance requis par les participants aux procédures judiciaires, à savoir les juges, le Procureur, la Défense et les victimes, ainsi que des hypothèses sous-tendant le budget et des responsabilités et services susmentionnés. Étant donné qu'il fournit des services à tous les organes de la Cour et aux différentes structures susmentionnées qui en dépendent, le Greffe doit bénéficier d'une part relativement importante de la totalité des fonds destinés à la Cour.

204. Le Greffe place les exigences de ses clients au centre de ses priorités et vise à assurer la plus grande efficacité possible grâce à la mise en place d'un ensemble de services communs à la disposition de toute l'organisation, tant au siège que sur le terrain. En tant que principal fournisseur de services, il apporte son soutien aux différentes activités de la Cour et crée des synergies en encourageant la coopération et l'interaction entre ses unités. Cela permet d'identifier les objectifs communs et d'adopter une approche centralisée du Greffe, tout en rendant possible une mise en commun et une réaffectation flexibles des ressources, qui à leur tour génèrent des gains de productivité.

205. En 2011, le Greffe continuera d'apporter son aide et son assistance afin que les procédures judiciaires se déroulent diligemment, et veillera notamment à faciliter la tenue de procès simultanés. L'actuelle augmentation de l'activité judiciaire aura une conséquence sur la charge de travail du Greffe et une incidence directe sur le niveau des services requis par la Cour.

206. En raison de l'ouverture de la situation au Kenya, davantage de services devraient être requis pour garantir la participation et la protection des victimes et des témoins, ainsi que l'assistance à leur apporter. Afin de pouvoir exercer, dans le cadre de la nouvelle situation au Kenya, les fonctions que le Statut lui confère, le Greffe a procédé à une analyse des besoins opérationnels des sections sous son autorité et de la meilleure manière d'y satisfaire. À cette fin, la nécessité pour le Greffe d'être présent sur le terrain au Kenya est à l'étude. Des discussions avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi sont en cours dans le but d'évaluer le niveau d'assistance qu'une telle présence nécessiterait pour être pleinement opérationnelle. Si le Greffier juge cette présence sur le terrain nécessaire, il sollicitera l'approbation préalable du Président, en application de la norme 8 du Règlement du Greffe.

207. Pour ce qui est des ressources nécessaires à la conduite de telles opérations, les ressources existantes seront utilisées en priorité pour couvrir les besoins de la nouvelle situation, moyennant notamment des réaffectations. Par exemple, le coordonnateur chargé de la sensibilisation qui travaille au bureau extérieur de Kampala sera transféré au Kenya, et le chef du bureau extérieur ainsi que le personnel paramédical couvriront les deux situations. Le poste de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la logistique de la Section de services généraux au siège, laissé vacant à la suite de la récente démission de son titulaire, sera réaffecté à la Section de la participation des victimes et des réparations pour appuyer les opérations hors siège. Toutefois, malgré l'utilisation des ressources existantes pour financer les activités du Greffe au Kenya, réduisant ainsi au minimum les augmentations budgétaires, il ne peut être exclu que des fonds supplémentaires soient nécessaires pour couvrir l'ouverture de nouvelles situations ou l'augmentation des activités dans les situations existantes.

208. Pour ce qui est des opérations hors siège, on veillera tout particulièrement en 2011 à assurer une coordination efficace de toutes les activités du Greffe menées sur le terrain dans les cinq pays faisant l'objet d'une situation, tout en s'efforçant d'obtenir des gains d'efficacité au niveau des bureaux extérieurs. La fermeture prévue en 2011 du bureau extérieur d'Abéché engendrera un certain nombre de réaffectations du personnel, ainsi qu'une réaffectation de certaines ressources tant au Kenya qu'à l'antenne de N'Djamena, en vue d'assumer les autres activités en rapport avec la protection des victimes et des témoins, la participation des victimes et les activités de sensibilisation. Il sera également procédé à des réaffectations dans le domaine de la protection des témoins afin de garantir l'appui aux procédures judiciaires dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*.

209. En fonction de l'évolution des procédures judiciaires, le Greffe continuera à analyser les activités de chaque bureau extérieur dans l'optique d'établir des stratégies spécifiquement conçues pour chaque situation et, lorsqu'il y a lieu, de préparer des stratégies de réduction d'activités et/ou de sortie, et y compris de gérer les fonctions qui subsistent et l'héritage du passé.

210. Le Greffe conserve l'approche centralisée qu'il avait adoptée en 2010, réduisant ainsi au minimum les augmentations budgétaires. Les réaffectations et les synergies seront mises à profit pour absorber autant que possible les augmentations des fonds nécessaires en fonction des critères de référence du budget approuvé pour 2010. Toutefois, certaines augmentations seront inévitables.

211. De façon générale, le budget du Greffe a été majoré de 4 millions d'euros, soit une hausse de 6,7 pour cent. Cette hausse est en grande partie imputable à deux éléments : la conduite de deux procès simultanés pendant six mois en 2011 qui représentera 2,1 millions d'euros, montant qui comprend le coût du personnel temporaire nécessaire à la comparution des témoins aux procès et les services directs de la Cour tels que la traduction, l'interprétation et la sécurité ; et l'augmentation des dépenses de personnel qui s'élèvera à 0,7 million d'euros. En 2011, le Greffe allouera également 0,3 million d'euros aux remplacements des biens d'équipement au profit de toutes les opérations hors siège. Le coût de l'utilisation du quartier pénitentiaire de Scheveningen augmentera à hauteur de 0,4 million d'euros en 2011. Le Greffe demandera le reclassement de 16 postes ; trois postes sur le terrain seront transférés et le coût des indemnités de subsistance (missions) augmentera à hauteur de 162 000 euros pour couvrir l'affectation temporaire de personnel de la sécurité sur le terrain.

Tableau 37 : Décomposition du projet de budget pour 2011 - Grand programme III

<i>Projet de budget pour 2011 - Grand programme III</i>	<i>Total</i>
Proposition pour 2010 (hors Conférence de révision)	59 541
Dépenses de personnel – principalement reclassements et conversions	725
Personnel temporaire, assistance pour les réunions et heures supplémentaires (hors procès simultanés)	279
Six mois d'assistance temporaire et d'assistance pour les réunions pour des procès simultanés	2 134
Personnel temporaire Kenya	270
Consultants	90
Voyages	-35
Services contractuels	-154
Formation	-12
Frais généraux de fonctionnement	298
Fournitures et accessoires	123
Biens d'équipement	278
Total	63 537
Croissance totale en euros	3 995
Croissance totale en pourcentage	6,7

212. Conformément aux souhaits de l'Assemblée des États Parties⁵ et du Comité du budget et des finances⁶, le Greffe continuera en 2011 à améliorer l'efficacité de ses processus de travail et de ses prestations de services, et à piloter l'exercice étendu à toute la Cour visant à améliorer ses processus de travail. La refonte des processus administratifs de la Cour entraînera une réduction des coûts et contribuera à l'objectif stratégique que s'est fixé la Cour de devenir une administration modèle.

⁵ Documents officiels,, septième session ... 2008 (ICC-ASP/7/20), volume I, partie III, ICC-ASP/7/20/Res.4.

⁶ Documents officiels ... huitième session ... 2009 (ICC-ASP/8/20), volume II, partie B.1, paragraphe 48.

Tableau 38 : Grand programme III : Budget proposé pour 2011

Greffe	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)				Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation			
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base hors CR	Ressources liées aux situations	Total hors CR	Ressources de base CR	Total CR comprise	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%	
	Dépenses non ventilées													
Administrateurs Agents des services généraux	17 092,1	11 869,8	28 961,9	19 469,4	14 668,7	34 138,1	34 138,1	19 539,9	14 598,2	34 138,1	20 066,0	14 797,1	34 863,1	2,1
Personnel temporaire	1 957,5	1 554,7	3 512,2	1 568,7	1 237,6	2 806,3	2 806,3	1 539,9	1 237,6	2 776,5	1 629,9	1 154,3	2 784,2	70,5
Personnel temporaire pour les réunions	637,3	284,9	922,2	305,7	71,1	376,8	376,8	1 539,9	1 237,6	2 776,5	1 629,9	1 154,3	2 784,2	70,5
Heures supplémentaires	242,3	74,4	316,7	217,4	137,2	354,6	16,6	14 598,2	14 598,2	14 598,2	235,9	155,3	391,2	10,3
Consultants	66,9	134,9	201,8	39,0	203,6	242,6	242,6	14 598,2	14 598,2	14 598,2	142,9	189,7	332,6	37,1
Total partiel (autre personnel)	2 904,0	2 048,9	4 952,9	2 130,8	1 649,5	3 780,3	16,6	3 796,9	16,6	3 796,9	2 444,4	3 791,8	6 236,2	65,0
Voyages	212,3	1 176,8	1 389,1	296,8	1 802,6	2 099,4	73,3	2 172,7	73,3	2 172,7	277,4	1 787,3	2 064,7	-1,7
Représentation	8,6		8,6	10,0		10,0		10,0		10,0	10,0		10,0	
Services contractuels	1 161,7	1 664,1	2 825,8	1 537,8	1 866,5	2 724,3		2 724,3		2 724,3	1 292,7	1 277,3	2 570,0	-5,7
Formation	512,7	311,9	824,6	423,3	395,6	818,9		818,9		818,9	403,5	403,4	806,9	-1,5
Conseil		3 130,8	3 130,8		2 711,2	2 711,2		2 711,2		2 711,2		2 711,2	2 711,2	
Frais généraux de fonctionnement	5 660,2	4 587,6	10 247,8	5 925,3	5 621,7	11 547,0		11 547,0		11 547,0	6 310,8	5 851,2	12 162,0	5,3
Fournitures et accessoires	732,1	373,8	1 105,9	665,5	403,8	1 069,3		1 069,3		1 069,3	797,4	394,6	1 192,0	11,5
Matériel, dont mobilier	912,2	755,5	1 667,7	406,5	236,2	642,7		642,7		642,7	547,5	372,9	920,4	43,2
Total partiel (hors personnel)	9 199,9	12 000,5	21 200,4	9 265,2	12 357,6	21 622,8	73,3	21 696,1	73,3	21 696,1	9 639,3	12 797,9	22 437,2	3,8
Total	29 196,0	25 919,2	55 115,2	30 865,4	28 675,8	59 541,2	89,9	59 631,1	89,9	59 631,1	32 149,7	31 386,8	63 536,5	6,7
Participation à l'entretien	-399,7	-522,0	-921,7	-259,6	-817,6	-1 077,2		-1 077,2		-1 077,2	-294,6	-759,6	-1 054,1	-23,0

Tableau 39 : Grand programme III : Effectif proposé pour 2011

Greffe	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généralistes	Total fonctionnaires
	Effectif de base	1			4	16	25	33	24	1	104	8	129	137
Effectif lié aux situations					1	13	34	34	8	90	8	140	148	238
Total partiel	1	1	1	4	17	38	67	58	9	194	16	269	285	479
Nouveaux postes/ Postes convertis										1				1
Effectif de base					1	1	1	1	1	1				1
Effectif lié aux situations														
Total partiel					1	1	1	1	1	1				1
Réaffectation/ Reclassement de postes						5	-4	1	-4	4		1		5
Effectif lié aux situations					1	5	-3	2	-3	-2		-3		-5
Total partiel					1	5	-3	2	-3	2		-2		-2
Total	1	1	1	4	18	43	65	60	6	197	16	267	283	480

1. Programme 3100 : Greffier

Introduction

213. En vue d'optimiser l'assistance apportée aux procédures judiciaires et d'en améliorer l'efficacité, le Greffier a entrepris une restructuration interne en 2010. Cette restructuration concerne l'ancienne Direction des victimes et des conseils (DVC) (3500), qui comprenait le Bureau du responsable (DVC) (3510), la Section d'appui à la Défense (3520), la Section de la participation des victimes et des réparations (3530), le Bureau du conseil public pour la Défense (3540) et le Bureau du conseil public pour les victimes (3550).

214. Gardant à l'esprit l'importance du mandat du Greffe s'agissant des victimes ainsi que la nécessité de garantir une stratégie générale et intégrée à cet égard, le Greffier a décidé que les entités travaillant avec des victimes, à savoir la Section de la participation des victimes et des réparations et l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins, devaient dépendre de la même autorité. Ainsi, la Section de la participation des victimes et des réparations a été retirée de la Direction des victimes et des conseils pour être placée sous l'autorité de la Direction du service de la Cour (DSC).

215. La Section d'appui à la Défense et le Bureau du responsable (DVC) ont été fusionnés pour former la Section d'appui aux conseils, qui fait l'objet du sous-programme 3190 rattaché aux services du Greffier. Cette nouvelle section a pour tâche de gérer l'assistance apportée au conseil, y compris la formation et le Programme d'aide judiciaire pour les victimes et la Défense. Elle agit sous la supervision directe du Greffier.

216. Le Bureau du conseil public pour la Défense et le Bureau du conseil public pour les victimes sont également désormais rattachés aux services du Greffier, respectivement en tant que sous-programme 3191 et sous-programme 3192. La Direction des victimes et des conseils a été dissoute.

217. Les services du Greffier comptent dorénavant sept sous-programmes : le Cabinet du Greffier ; le Bureau de l'audit interne ; la Section des avis juridiques ; la Section de la sécurité ; le Bureau du Greffe pour les locaux permanents ; la Section des opérations hors siège et la Section d'appui aux conseils.

218. Le Cabinet du Greffier imprime l'orientation voulue et assure une gestion et une supervision efficaces du Greffe.

219. Le Bureau de l'audit interne veille à ce que les principes de responsabilité et d'utilisation efficace des ressources soient respectés par toutes les entités de l'organisation.

220. La Section des avis juridiques joue un rôle important en veillant à ce que la Cour dispose d'un cadre juridique cohérent qui lui permette d'agir de manière efficace, notamment de dialoguer avec les différentes parties intéressées.

221. La Section de la sécurité fournit un appui fondamental en matière d'opérations, qu'elles aient lieu au siège ou sur le terrain.

222. Le Bureau du Greffe pour les locaux permanents facilite la bonne gestion du projet pour les locaux permanents.

223. La Section des opérations hors siège offre son appui à tous les organes de la Cour ainsi qu'aux parties et participants aux procédures judiciaires lorsque ceux-ci sont en mission sur le terrain.

224. La Section d'appui aux conseils fournit aide et assistance au conseil de la Défense et des victimes, et gère le Programme d'aide judiciaire de la Cour. Le Bureau du conseil public pour la Défense et le Bureau du conseil public pour les victimes font rapport au Greffier pour toute question administrative par l'intermédiaire de cette section.

Objectifs

1. Mener quatre ou cinq nouvelles enquêtes, dans le cadre de situations nouvelles ou existantes, et au moins quatre procès, selon la coopération extérieure reçue (objectif stratégique 1).

2. Maintenir et continuer à développer le système mis en place pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).
3. Continuer à maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 4).
4. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 8).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> • Apport d'un appui aux enquêtes et aux procès conformément au cadre statutaire. • Assurer une coordination efficace de l'aide et de l'assistance fournies sur le terrain à toutes les parties et tous les participants aux procédures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation régulière avec les parties intéressées, conformément au plan semestriel. • Nombre d'initiatives coordonnées ayant donné un résultat satisfaisant. 	(*) 80 %
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un environnement sûr dans les locaux du siège. • Système de gestion des mesures de sécurité sur le terrain, conformément aux normes en vigueur à l'ONU/à l'échelle internationale. • Contrôle et cohérence du processus de gestion de la sécurité des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Filtrage de l'ensemble des personnes et des objets pénétrant dans les locaux de la Cour. • Intervention des agents de sécurité en cas de situation d'urgence dans les deux minutes. • Conformité avec les programmes de formation de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain (élémentaire + avancé). • Respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS). • Conduite de tests d'intrusion dans le réseau et baisse du niveau de vulnérabilité. • Amélioration du test de maturité lors de l'évaluation périodique ISO 27001. 	100 % 100 % 100 % 95 % (*)
Objectifs 1 et 3 <ul style="list-style-type: none"> • Protection des intérêts juridiques de la Cour. • Système efficace d'aide judiciaire financé par la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords-cadres conclus aux fins de soutenir les activités de la Cour. • Nombre de cas résolus de manière satisfaisante. • Nombre de demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour. • Nombre d'avocats jouissant d'une bonne réputation au sein du barreau de leur pays. 	10 50 300
Objectif 4 <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des risques financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de problèmes repérés par l'audit interne et pour lesquels un plan d'action est élaboré. • Communication d'audits indépendants et d'une qualité attestée, et d'informations et de conseils objectifs. • Fournir au Bureau du directeur du projet (locaux permanents) en temps opportun des données relatives aux besoins de l'utilisateur. 	100 % (*) 100 %

* La Cour continue de rechercher des critères de référence réalistes pour ces objectifs.

Tableau 40 : Programme 3100 : Budget proposé pour 2011

Greffier	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)				Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base hors CR	Ressources liées aux situations	Total hors CR	Ressources de base CR	Total CR comprise	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
	Dépenses non ventilées												
Administrateurs Agents des services généraux Total partiel (fonctionnaires)	5 150,4	3 256,9	8 407,3	3 302,3	2 515,7	5 818,0	5 818,0	5 818,0	3 370,2	2 725,4	6 095,6	277,6	4,8
Personnel temporaire Heures supplémentaires Consultants	1 215,0	525,5	1 740,5	1 129,7	56,2	1 185,9	1 185,9	1 185,9	1 185,9	405,6	1 591,5	405,6	34,2
Total partiel (autre personnel)	1 338,5	600,6	1 939,1	1 254,1	113,8	1 367,9	1 367,9	1 367,9	1 400,3	492,0	1 892,3	524,4	38,3
Voyages	102,4	376,3	478,7	160,6	513,3	673,9	673,9	739,8	83,3	530,0	613,3	-60,6	-9,0
Représentation	8,6		8,6	10,0		10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels	152,2	288,0	440,2	265,6	307,9	573,5	573,5	573,5	280,3	315,1	595,4	21,9	3,8
Formation	112,5	155,0	267,5	134,1	132,1	266,2	266,2	266,2	154,8	136,9	291,7	25,5	9,6
Conseil		3 130,8	3 130,8		2 711,2	2 711,2		2 711,2		2 711,2	2 711,2		
Frais généraux de fonctionnement	142,0	683,2	825,2	121,5	674,2	795,7	795,7	795,7	198,0	647,3	845,3	49,6	6,2
Fournitures et accessoires	70,1	268,8	338,9	70,5	272,8	343,3	343,3	343,3	84,0	268,8	352,8	9,5	2,8
Matériel, dont mobilier	15,9	132,2	148,1	10,0	27,1	37,1	37,1	37,1	11,0	163,8	174,8	137,7	371,2
Total partiel (hors personnel)	603,7	5 034,3	5 638,0	772,3	4 638,6	5 410,9	65,9	5 476,8	821,4	4 773,1	5 594,5	183,6	3,4
Total	7 092,6	8 891,8	15 984,4	8 004,1	9 202,7	17 206,8	82,5	17 289,3	8 291,3	10 073,6	18 364,9	1 158,1	6,7

Participation à l'entretien	287,2	196,5	483,7	182,0	337,8	519,8	519,8	519,8	201,9	308,7	510,6	9,2	1,8
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----

Tableau 41 : Programme 3100 : Effectif proposé pour 2011

Greffier	Effectif proposé pour 2011										Total agents des services généralistes	Total fonctionnaires	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			SG (1 ^{re} classe)
Effectif de base													
Postes existants		1		2	8	6	6	6		29	2	42	44
Effectif lié aux situations					1	7	9	5	3	25	1	50	51
Total partiel		1		2	9	13	15	11	3	54	3	92	95
Effectif de base													
Effectif lié aux situations													
Total partiel													
Effectif de base									1	1			1
Effectif lié aux situations					4	-3				1	-1		-1
Total partiel					4	-3			1	2	-1		1
Total		1		2	9	17	12	11	4	56	2	92	94
													150

(a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier

225. Le Greffier a un large éventail de responsabilités à assumer, couvrant l'administration des services de la Cour, l'aide et l'assistance aux accusés et aux victimes et à leurs conseils, la protection, la sécurité, l'information du public et les activités de sensibilisation.

226. Cet éventail de tâches est exécuté par les différentes directions, sections, unités et bureaux du Greffe. Il est néanmoins fondamental que le Greffier bénéficie, dans son cabinet même, d'une structure d'appui solide et efficace, lui permettant d'assurer la bonne coordination de ces diverses tâches, tant au sein du Greffe qu'entre les organes. Par ailleurs, le Cabinet du Greffier veille à ce que le Greffe reçoive le soutien et la coopération nécessaires de la part des parties prenantes externes, telles que les États Parties, ses organes subsidiaires, les organisations régionales et internationales, la société civile et le monde universitaire.

227. Par ailleurs, l'Assemblée des États Parties a créé plusieurs organes administratifs qui dépendent du Greffe sur le plan administratif, à savoir le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, le Secrétariat du Fonds au profit des victimes, le Bureau du directeur du projet (locaux permanents) et le Mécanisme de contrôle indépendant. Le Cabinet du Greffier favorise des échanges réguliers et une approche harmonisée entre ces organes administratifs.

Ressources en personnel**Ressources de base***Personnel temporaire*

228. Dépense renouvelable. Prestation générale au Cabinet du Greffier de services d'appui ponctuels en fonction des besoins.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

229. Dépense renouvelable. Il s'agit des déplacements du Greffier dans le cadre de ses fonctions : par exemple, pour des réunions avec des représentants d'institutions des Nations Unies ou de gouvernements, des donateurs, des ONG et des organisations susceptibles de coopérer avec la Cour.

Tableau 42 : Sous-programme 3110 : Budget proposé pour 2011

Cabinet du Greffier	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)					Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base CR	Ressources liées aux situations	Total hors CR	Ressources de base CR	Ressources liées aux situations	Total CR comprise	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs				908,3	908,3	908,3	908,3	908,3	908,3	902,7	902,7	902,7	105,0	13,2
Agents des services généraux				137,7	137,7	137,7	137,7	137,7	137,7	198,3	198,3	198,3	198,3	
Total partiel (fonctionnaires)	776,4	21,3	797,7	1 046,0	1 046,0	1 046,0	1 046,0	1 046,0	1 046,0	1 101,0	1 101,0	303,3	38,0	38,0
Personnel temporaire	0,1	0,1	0,1	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	95,2	95,2	95,1	95 100,0	
Heures supplémentaires	0,9	0,9	0,9										-0,9	-100,0
Consultants	6,3	6,3	6,3										-6,3	-100,0
Total partiel (autre personnel)	7,3	7,3	7,3	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	95,2	95,2	87,9	1 204,1	
Voyages	40,2	29,6	69,8	24,2	24,9	49,1	18,5	67,6	18,6	28,0	46,6	-23,2	-33,2	
Représentation	8,6	8,6	8,6	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	1,4	16,3	
Services contractuels	25,4	25,4	25,4										-25,4	-100,0
Total partiel (hors personnel)	74,2	29,6	103,8	34,2	24,9	59,1	18,5	77,6	18,6	38,0	56,6	-47,2	-45,5	
Total	857,9	50,9	908,8	1 178,4	24,9	1 203,3	18,5	1 221,8	18,6	1 234,2	1 252,8	344,0	37,9	
Participation à l'entretien	31,0		31,0	25,2		25,2		25,2		30,0	30,0	-4,8	-19,0	

Tableau 43 : Sous-programme 3110 : Effectif proposé pour 2011

Cabinet du Greffier	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généralistes	Total fonctionnaires
	1	1	2	3	1	1	1	1	1		1	2		
Postes existants										8			2	10
Nouveaux postes/ Postes convertis										8			2	10
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Total	1	1	2	3	1	1	1	1	1	8	1	2	3	11

(b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne**Ressources en personnel****Ressources de base***Consultants*

230. Dépense renouvelable. Il s'agit de fonds destinés aux membres externes du Comité d'audit. Les crédits couvrent l'indemnité forfaitaire et les frais de voyage.

Ressources hors personnel*Voyages*

231. Dépense renouvelable. Réduction réalisée grâce au transfert à la rubrique Consultants des coûts liés au Comité d'audit.

Formation

232. Dépense renouvelable. Pour répondre aux normes minimum de formation professionnelle recommandées par le rapport établi par des pairs à la demande de la Cour. Cette rubrique comprend un cours de formation technique par fonctionnaire.

Tableau 44 : Sous-programme 3120 : Budget proposé pour 2011

Bureau de l'audit interne	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs								
Agents des services généraux		Dépenses non ventilées						
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	397,4		376,5	376,5	371,9	371,9	-4,6	-1,2
Personnel temporaire	23,4		60,0	60,0	60,6	60,6	0,6	1,0
Consultants	6,8		436,5	436,5	432,5	432,5	-4,0	-0,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	30,2				90,0	90,0	90,0	
Voyages		3,5			9,1	22,2	31,3	-73,5
Services contractuels	20,0			118,3	20,0	20,0		
Formation	0,7			20,7	20,6	20,6	-0,1	-0,5
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	20,7	3,5	133,5	159,0	49,7	22,2	71,9	-54,8
Total	448,3	3,5	570,0	595,5	572,2	22,2	594,4	-1,1
Participation à l'entretien	15,5		10,1	10,1	10,9	10,9	-0,8	-8,2

Tableau 45 : Sous-programme 3120 : Effectif proposé pour 2011

Bureau de l'audit interne	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants				1		1				3		1	1	4
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>										3		1	1	4
Nouveaux postes/Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>										3		1	1	4
Total				1		1				3		1	1	4

(c) **Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques**

Ressources hors personnel

Voyages

233. Dépense renouvelable. Pour l'assistance juridique fournie aux bureaux extérieurs ou sur toute autre question.

Services contractuels

234. Dépense renouvelable. Les autres services contractuels ont été maintenus pour couvrir les coûts liés à la consultation et aux conseils en matière de droit et de règles applicables au niveau national, et à l'assistance apportée aux procédures judiciaires.

Formation

235. Nouveau poste de dépenses. Pour répondre aux normes minimum de formation professionnelle nécessaire à l'exercice des fonctions de la Section.

Tableau 46 : Sous-programme 3130 : Budget proposé pour 2011

Section des avis juridiques	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs		Dépenses non ventilées		551,3	551,3	551,3	549,1		549,1	-2,2	-0,4
Agents des services généraux				120,0	120,0	120,0	121,2		121,2	1,2	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	615,1	615,1	615,1	671,3	671,3	671,3	670,3		670,3	-1,0	-0,1
Personnel temporaire	17,6	17,6	17,6								
Total partiel (autre personnel)	17,6	17,6	17,6								
Voyages	11,0	2,7	13,7		15,6	15,6	1,7	15,4	17,1	1,5	9,6
Services contractuels				15,0	15,0	15,0	15,0		15,0		
Formation			0,4				10,9		10,9		10,9
Fournitures et accessoires											
Total partiel (hors personnel)	11,4	2,7	14,1	15,0	15,6	30,6	27,6	15,4	43,0	12,4	40,5
Total	644,1	2,7	646,8	686,3	15,6	701,9	697,9	15,4	713,3	11,4	1,6
Participation à l'entretien	27,2	27,2	27,2	17,6	17,6	17,6	19,1		19,1	-1,5	-8,2

Tableau 47 : Sous-programme 3130 : Effectif proposé pour 2011

Section des avis juridiques	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	2	1	1		5		2	2	7
Nouveaux postes/postes convertis					1	2	1	1		5		2	2	7
Réaffectation/reclassement de postes														
Total					1	2	1	1		5		2	2	7

(d) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité**Ressources en personnel****Ressources de base***Personnel temporaire*

236. Vingt-deux assistants chargés de la sécurité (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, à cheval sur 2010). Ils sont chargés des enquêtes de sécurité, des rondes de sécurité de routine dans le bâtiment, de la réception à l'Arc et des interventions d'urgence.

Heures supplémentaires (dont sursalaire de nuit)

237. Dépense renouvelable. La présence du personnel de sécurité 24 heures sur 24 exige l'affectation d'effectifs permanents à un certain nombre de postes. Le travail de nuit est indemnisé conformément au Règlement du personnel. Les heures supplémentaires sont fréquentes en raison des jours fériés et du manque de personnel. Les coûts ont été réduits pour compenser l'augmentation des coûts des heures supplémentaires liés aux situations.

Ressources liées aux situations*Reclassement*

238. Trois nouveaux postes de fonctionnaires chargés de la coordination de la sécurité sur le terrain avaient été approuvés au niveau P-3 pour le budget 2008. On a cependant omis de reclasser en même temps un poste existant de fonctionnaire chargé de la coordination de la sécurité sur le terrain, affecté au bureau extérieur en Ouganda. Étant donné que tous ces postes assument les mêmes responsabilités et obligations, le reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé de la coordination de la sécurité sur le terrain de la classe P-2 à la classe P-3 est nécessaire pour rectifier cette omission.

Personnel temporaire

239. Dix assistants chargés de la sécurité (agents des services généraux, autres classes) (6 mois chacun, postes ayant déjà fait l'objet d'une demande au titre du Fonds en cas d'imprévus) chargés de fournir les services de sécurité dans le cadre de procès simultanés.

Heures supplémentaires

240. Dépense renouvelable. S'agissant du maintien des services de sécurité au siège, les heures supplémentaires sont requises pour couvrir les horaires d'audiences prolongées.

Ressources hors personnel

241. Particulièrement dans le domaine de la sécurité, la conduite de procès simultanés engendre des activités supplémentaires.

Ressources de base*Voyages*

242. Dépense renouvelable. Il s'agit de participer à des réunions d'information et de coordination en partenariat avec d'autres organisations internationales, notamment le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, INTERPOL, etc. La réduction des coûts s'explique par les coûts engendrés en 2010 par la Conférence de révision à Kampala.

Services contractuels

243. Dépense renouvelable. Il s'agit notamment de la gestion des clés et des services de sécurité au domicile des fonctionnaires de rang supérieur de la Cour, de l'adhésion à l'*European Corporate Security Association* et de la procédure d'habilitation. Les coûts des procédures d'habilitation ont augmenté en raison de l'augmentation des activités de la Cour.

Formation

244. Dépense renouvelable. Tous les membres du personnel de sécurité doivent suivre une formation de base et un cours de remise à niveau sur les premiers secours, la lutte contre l'incendie, les conduites à suivre en cas d'urgence et l'utilisation des armes à feu afin de conserver leur qualification et leur permis. Les coûts couvrent également les formations en matière de sécurité de l'information et de gestion de la sécurité ainsi que les formations en protection rapprochée.

Frais généraux de fonctionnement

245. Dépense renouvelable. Il s'agit de l'entretien des armes à feu, de l'équipement utilisé pour la formation et les contrôles de sécurité, ainsi que de l'essai de l'infrastructure de sécurité en matière d'information. Cette rubrique couvre également la participation au Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, dont le coût a augmenté de façon significative.

Fournitures et accessoires

246. Dépense renouvelable. Les fournitures et accessoires incluent les besoins du Bureau des badges, les uniformes et gilets pare-balles pour le personnel de sécurité et les fournitures nécessaires pour la formation aux armes à feu.

Ressources liées aux situations*Voyages*

247. Dépense renouvelable. Les déplacements requis comprennent notamment la participation aux réunions du programme de coordination des Nations Unies en matière de sécurité sur le terrain et aux séances de formation, la protection rapprochée des fonctionnaires de rang supérieur de la Cour en déplacement sur le terrain et d'autres missions d'appui en matière de sécurité. Chaque membre du personnel permanent chargé de la sécurité sur le terrain doit se rendre au siège pour participer à des réunions d'information, suivre des formations et renouveler sa qualification.

Services contractuels

248. Dépense renouvelable. Il s'agit des coûts liés à l'externalisation des services de sécurité dans les bureaux extérieurs de la Cour ainsi que des coûts des prestataires locaux de services de sécurité.

Formation

249. Dépense renouvelable. Tous les membres du personnel de sécurité basé sur le terrain doivent bénéficier du même niveau de formation en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'utilisation des armes à feu que les fonctionnaires basés au siège. Ils doivent également recevoir une formation spécialisée dans le domaine de la sécurité sur le terrain, comme la conduite de véhicules à quatre roues motrices et la protection rapprochée.

Frais généraux de fonctionnement

250. Dépense renouvelable. Il s'agit des accords locaux sur la répartition des dépenses du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, ainsi que des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS) concernant les domiciles des membres du personnel de la CPI sur le terrain, compris dans le budget de la Section depuis 2010.

Fournitures et accessoires

251. Dépense renouvelable. Comprend l'achat d'uniformes, d'équipement de protection et autres fournitures et accessoires nécessaires aux activités de maintien de la sécurité sur le terrain.

Tableau 48 : Sous-programme 3140 : Budget proposé pour 2011

Section de la sécurité	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)					Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base CR	Ressources liées aux situations	Total hors CR	Ressources de base CR	Ressources liées aux situations	Total CR comprise	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	2 314,7	1 361,7	3 676,4	2 609,0	1 851,6	4 460,6	4 460,6	1 039,2	549,1	533,7	1 082,8	43,6	4,2	
Agents des services généraux	1 134,7	-1,3	1 133,4	1 031,5	1 031,5	1 031,5	1 031,5	3 421,4	2 076,9	1 534,1	3 611,0	189,6	5,5	
Total partiel (fonctionnaires)	1 244,2	64,9	1 309,1	1 559,9	57,6	1 213,5	1 213,5	4 460,6	1 215,1	422,4	1 637,5	233,2	5,2	
Personnel temporaire	28,9	166,6	195,5	14,5	249,1	263,6	47,4	311,0	15,1	276,9	292,0	28,4	10,8	
Services contractuels	55,2	214,8	270,0	58,8	242,0	300,8	300,8	300,8	73,5	255,0	328,5	27,7	9,2	
Formation	110,7	64,7	175,4	108,6	70,7	179,3	179,3	179,3	118,5	78,7	197,2	17,9	10,0	
Frais généraux de fonctionnement	141,8	44,6	186,4	116,5	69,5	186,0	186,0	186,0	193,0	69,5	262,5	76,5	41,1	
Fournitures et accessoires	67,3	27,8	95,1	70,5	27,0	97,5	97,5	97,5	84,0	50,5	134,5	37,0	37,9	
Matériel, dont mobilier	3,8	10,7	14,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Total partiel (hors personnel)	407,7	529,2	936,9	369,9	658,3	1 028,2	47,4	1 075,6	485,1	730,6	1 215,7	187,5	18,2	
Total	3 966,6	1 955,8	5 922,4	4 134,8	2 567,5	6 702,3	47,4	6 749,7	4 326,2	3 220,8	7 547,0	844,7	12,6	
Participation à l'entretien	163,0	58,7	221,6	98,3	106,1	204,4	204,4	204,4	106,4	97,5	203,9	0,5	0,2	

Tableau 49 : Sous-programme 3140 : Effectif proposé pour 2011

Section de la sécurité	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants														
Effectif de base					1	2	1	1	1	5	1	33	34	39
Effectif lié aux situations						1	3	1		5		19	19	24
Total partiel					1	3	4	2		10	1	52	53	63
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Total	1	3	5	1	10	1	52	53	63	10	1	52	53	63

(e) Sous-programme 3160 : Bureau du Greffe pour les locaux permanents**Ressources hors personnel****Ressources de base***Voyages*

252. Dépense renouvelable. Ce poste comprend les frais de déplacement au Danemark pour des réunions de travail avec les architectes, une conférence sur la conception de la Cour et des échanges de réseaux avec d'autres organisations internationales ayant un projet de construction. Le projet de budget du Bureau du Greffe pour les locaux permanents a été maintenu au même niveau qu'en 2010.

Services contractuels

253. Dépense renouvelable. Sans préjudice ou limitation des services fournis par la principale équipe de gestion du projet (placée sous l'autorité du bureau du directeur du projet de l'Assemblée des États Parties), les services d'appui/de consultants sont nécessaires pour accomplir les tâches suivantes :

- a) Surveiller en permanence les besoins des utilisateurs et garantir qu'ils sont mis en œuvre correctement ;
- b) Davantage actualiser et affiner les besoins lorsqu'il le faut, et identifier toute omission dans les rapports existants, en ce qui concerne notamment (mais sans s'y limiter) l'intérieur, l'aménagement paysager, le matériel de l'utilisateur, la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications, la stratégie en matière de sécurité, l'aménagement des cuisines, et d'autres infrastructures selon les cas ;
- c) Préparer/guider et aider la CPI, en tant qu'utilisateur final au cours des réunions sur le projet ;
- d) Fournir des avis sur des aspects de la gestion des installations des nouveaux locaux ;
- e) Analyser les propositions de projet (en plus des services fournis par la principale équipe de gestion du projet tels que susmentionnés) ;
- f) Fournir des avis sur les stratégies relatives au déménagement ;
- g) Fournir des avis et un appui aux phases de transfert, d'évaluation et de réception ;
- h) Fournir au cas par cas des avis d'experts concernant (mais sans s'y limiter) la gestion des installations, les technologies de l'information et des communications, la sécurité, la durabilité, les coûts (second avis si nécessaire), les stratégies de gestion des appels d'offres, les cuisines (stratégie) et l'entretien ;
- i) Fournir un second avis général sur les décisions relatives au projet, si besoin est ;
- j) Fournir des avis continus concernant la stratégie et les frais d'entretien des nouveaux locaux ;
- k) Fournir des avis sur la manière d'améliorer les performances en matière de gestion des installations et de services généraux relativement aux nouveaux locaux.

254. Ces services doivent être fournis par la Cour (utilisateur) et ne relèvent pas, ou du moins que partiellement, du Bureau du directeur du projet de l'Assemblée des États Parties.

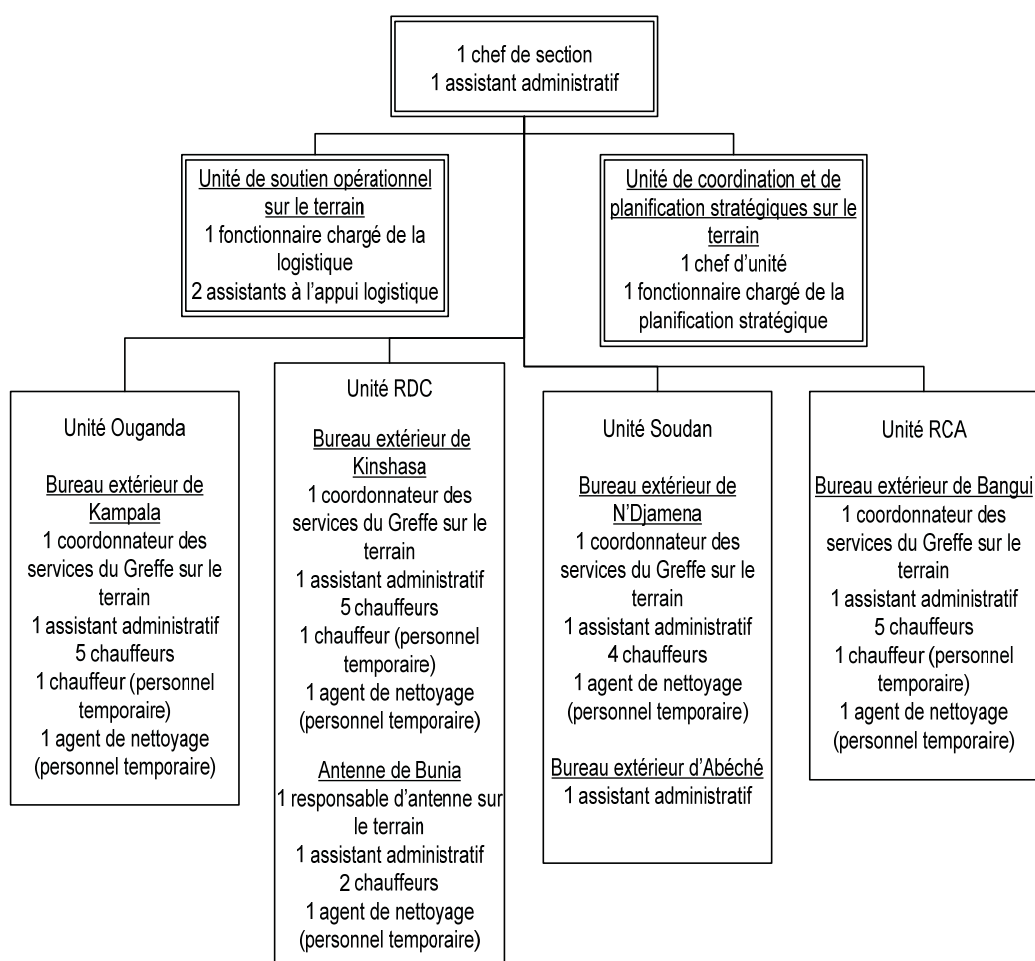
Tableau 50 : Sous-programme 3160 : Budget proposé pour 2011

	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Total	Ressources de base	Total	Ressources de base	Total	Montant	%
Bureau du Greffe pour les locaux permanents								
Administrateurs		Dépenses non ventilées						
Agents des services généraux								
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	191,8		219,3	219,3	220,4	220,4	1,1	0,5
Personnel temporaire	2,5		219,3	219,3	220,4	220,4	1,1	0,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	2,5							
Voyages	2,3		13,5	13,5	13,5	13,5		
Services contractuels	51,6		171,8	171,8	171,8	171,8		
Frais généraux de fonctionnement	0,2		5,0	5,0	5,0	5,0		
Fournitures et accessoires	0,4							
Matériel, dont mobilier	12,1		9,0	9,0	10,0	10,0	1,0	11,1
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	66,6		199,3	199,3	200,3	200,3	1,0	0,5
Total	260,9	260,9	418,6	418,6	420,7	420,7	2,1	0,5

Participation à l'entretien	7,8	7,8	5,0	5,0	5,5	5,5	-0,4	-8,2
-----------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------

Tableau 51 : Sous-programme 3160 : Effectif proposé pour 2011

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1			1		2				2
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>					1			1		2				2
Nouveaux postes/Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>					1			1		2				2
<i>Total</i>					1			1		2				2

(f) **Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège**

255. En 2010, la Section des opérations hors siège a complété les premières étapes de la mise en place de la procédure approuvée visant à améliorer les activités au siège, à savoir le recrutement du chef de section, du chef de l'Unité de soutien opérationnel sur le terrain et du chef de l'Unité de coordination et de planification stratégiques sur le terrain. L'année 2011 verra le renforcement de la capacité de coordination et de planification au siège.

256. Les coûts hors personnel des opérations hors siège en RDC augmenteront de 8 pour cent en 2011 en raison de l'inflation et de l'appui à apporter dans le cadre de la protection des témoins et de leur préparation en vue des procès en cours. Les coûts hors personnel des opérations menées en RCA augmenteront légèrement, de 10 pour cent, en raison de la procédure en cours dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Alors que le bureau extérieur de Kampala continuera d'apporter son soutien aux activités en cours en Ouganda, ses ressources seront également utilisées pour financer les opérations menées dans l'est de la RDC et dans le cadre de la situation au Kenya. Sur l'ensemble des cinq situations (quatre situations existantes auxquelles s'ajoute une situation nouvelle), sera enregistrée en 2011 une diminution de 68 000 euros des coûts hors personnel (compte non tenu des 150 000 euros prévus pour les investissements).

257. D'ici la fin du premier semestre 2011, le processus de fermeture du bureau extérieur d'Abéché sera achevé. Cette fermeture permettra de réaliser des économies de 45 pour cent en termes de coûts hors personnel. Ces économies permettront de renforcer les opérations menées en République démocratique du Congo liées aux enquêtes du Bureau du Procureur dans les provinces des Kivus et aux activités propres à la nouvelle situation au Kenya, et de garantir la formation dont le personnel a nécessairement besoin en raison de la restructuration de la Section des opérations hors siège.

258. Une présence minimum sera maintenue sur le terrain à Abéché, et N'Djamena deviendra la principale structure d'appui sur le terrain fournissant assistance et soutien opérationnels à un nombre très limité de missions effectuées dans le cadre de la situation au Darfour (Soudan).

259. La Section des opérations hors siège continuera à financer toutes ses opérations dans le cadre de la situation au Kenya, notamment en prêtant des services à tous ses clients (Bureau du Procureur, Fonds au profit des victimes, équipe de la Défense en tant que de besoin), grâce à la réaffectation de la majorité des ressources en personnel des bureaux extérieurs d'Abéché et de Kampala. Les coûts liés à la prestation de ces services seront compensés par les ressources existantes grâce aux gains d'efficacité qui seront réalisés en 2010 et lors de la fermeture du bureau extérieur d'Abéché.

Tableau 52 : Répartition par section du personnel déployé sur le terrain bénéficiaire du soutien de la Section des opérations hors siège

<i>Sections</i>	<i>Ouganda</i>	<i>RDC Kinshasa</i>	<i>RDC Bunia</i>	<i>Tchad Abéché</i>	<i>Tchad N'Djamena</i>	<i>République centrafricaine</i>
Bureau du Procureur	v	v	v			v
Section des opérations hors siège	v	v	v		v	v
Section des technologies de l'information et des communications	v	v			v	v
Service médical	v					v
Sécurité	v	v	v		v	v
Unité d'aide aux victimes et aux témoins	v	v	v		v	v
Section de l'information et de la documentation	v	v	v		v	v
Section de la participation des victimes et des réparations	v	v			v	v
Fonds au profit des victimes	v		v			v
Total	9	7	6	1	6	9

Ressources en personnel

Ressources liées aux situations

Reclassements

260. Les postes de la Section des opérations hors siège ont été examinés en 2009. Cet examen a donné lieu en 2010 au reclassement d'un certain nombre de postes au siège, alors que les postes sur le terrain devaient être examinés dans le cadre du projet de budget pour 2011. La Cour demande donc maintenant le reclassement des postes suivants : quatre postes de chefs de bureau extérieur reclassés de la classe P-3 à la classe P-4 et renommés coordonnateurs des services du Greffe sur le terrain, et un poste de responsable d'antenne sur le terrain reclassé de la catégorie des agents des services généraux 1^{re} classe à la classe P-2 (catégorie des administrateurs nationaux).

261. Sur la base d'une analyse approfondie des risques liés à la gestion par le Greffe de sa présence sur le terrain, on veillera en 2011 à garantir une supervision et une gestion efficaces de toutes les unités fonctionnelles du Greffe sur le terrain, ainsi que la disponibilité des ressources grâce à la création d'un poste de coordonnateur des services du Greffe sur le terrain, lequel remplacera le chef de bureau extérieur. Les coordonnateurs des services du Greffe sur le terrain constitueront un précieux groupe d'experts sur l'expérience desquels l'organisation pourra s'appuyer ces prochaines années. Ils peuvent en effet être rapidement réaffectés afin d'aider la Cour à assumer ses fonctions sur le terrain, notamment pour fermer des bureaux extérieurs, apporter soutien et assistance dans le cadre de nouvelles situations et participer à d'autres formes d'opérations menées par la Cour sur le terrain dans l'exercice de son mandat en 2011. Les économies générées par la création du poste de coordonnateur des services du Greffe sur le terrain sont exposées dans le «Rapport sur l'examen des opérations hors siège» (ICC-ASP/9/CBF.1/15).

262. Le coût de l'opération s'élève à 15 000 euros pour les quatre postes, soit 3 750 euros par poste et par situation, et sera compensé par les gains d'efficacité, décrits ci-dessus, qui seront réalisés, et notamment par la fermeture du bureau extérieur d'Abéché, l'un des plus onéreux parmi les bureaux extérieurs, ainsi que par une gestion efficace des investissements qui seront opérés hors siège au cours des prochaines années. Il convient de relever que ces postes permettront au Greffe de s'acquitter efficacement des responsabilités qui lui incombent dans le cadre des cinq situations.

263. Le responsable d'antenne sur le terrain à Bunia devra gérer l'augmentation du volume et la complexité croissante des activités sur le terrain dans l'est de la RDC, et assurer une prestation de services en temps opportun et de haute qualité aux équipes du Bureau du Procureur, à la Défense ainsi qu'aux différentes unités du Greffe qui exercent leurs activités dans cette région.

264. Dans l'ensemble, la Section des opérations hors siège conserve le même effectif en 2011.

Réaffectations

265. La fermeture du bureau extérieur d'Abéché engendrera des réaffectations de postes et des modifications du lieu d'affectation du personnel, plus particulièrement pour les chauffeurs. Étant donné qu'en 2011 la CPI mènera des opérations dans cinq situations, l'effectif actuel de chauffeurs correspond aux ressources minimales nécessaires pour appuyer les activités dans ces pays, sans tenir compte des congés et des autres obligations.

266. Quatre agents locaux, agents des services généraux, autres classes, seront redéployés à partir du Tchad pour appuyer les activités qui ont trait à la situation en République du Kenya. Cette opération n'aura pas d'incidence financière.

267. Deux agents locaux, agents des services généraux, autres classes seront transférés d'Abéché à N'Djamena.

268. Un coordonnateur des services du Greffe sur le terrain (de la classe P-4) quittera son lieu d'affectation à Kampala (Ouganda) pour fournir un appui aux activités liées à la situation au Kenya.

Personnel temporaire

269. Trois chauffeurs (agents des services généraux, autres classes) (6 mois chacun, à cheval sur 2010). Afin de respecter les normes de sécurité routière (repos des chauffeurs) et compléter les équipes de chauffeurs pendant les congés.

270. Cinq agents de nettoyage (agents des services généraux, autres classes) (quatre pour 12 mois chacun et un pour 6 mois, à cheval sur 2010). Les postes d'agents de nettoyage des bureaux extérieurs seront maintenus comme postes temporaires. L'agent de nettoyage d'Abéché n'est demandé que pour 6 mois et sera également utilisé pour fournir un appui aux activités menées dans le cadre de la situation au Kenya.

Ressources hors personnel**Ressources liées aux situations***Voyages*

271. Dépense renouvelable. Les coûts comprennent les déplacements des fonctionnaires de la Section des opérations hors siège se rendant à des réunions avec d'autres organisations internationales, y compris les réunions de réseau et les réunions de coordination et de contrôle avec les bureaux extérieurs, ainsi que les frais de réservation de vols de la MONUC pour le Greffe.

Services contractuels

272. Dépense renouvelable. Les crédits ont été réduits de manière significative. Ce poste de dépenses ne couvre plus que les recommandations relatives à la malaria.

Formation

273. Dépense renouvelable. En 2011, compte tenu du nouveau mandat de la Section, les formations auront pour objectif de développer les compétences et aptitudes requises pour créer des ressources en matière d'opérations et de situation, un élément essentiel au développement de la capacité de la Section de fournir des orientations stratégiques et des procédures relativement aux opérations hors siège du Greffe et de garantir une coordination efficace en la matière, notamment en termes de gestion de crise. En outre, des modules de formation ciblés sur la gestion efficace des risques liés aux activités sur le terrain seront suivis. Les formations sont nécessaires pour la conduite professionnelle, la conduite offensive en situation d'urgence et la maintenance. Une réduction des coûts a été réalisée grâce à l'identification de fournisseurs locaux dans le domaine de la formation des conducteurs.

Frais généraux de fonctionnement

274. Dépense renouvelable. Ce poste comprend la location et l'entretien des locaux ainsi que les coûts des services collectifs des bureaux extérieurs. Cela inclut également le coût des assurances couvrant les infrastructures, les véhicules et les frais de transferts de quatre bureaux extérieurs. Les coûts liés à la fermeture du bureau d'Abéché sont compensés par l'économie de six mois de location.

Fournitures et accessoires

275. Dépense renouvelable. Pour le carburant et les articles de bureau à usage unique. La diminution rend compte de la fermeture du bureau d'Abéché.

Matériel, dont mobilier

276. Pour garantir la continuité des services, trois véhicules devront être remplacés. Ces véhicules couvrent de longues distances entre le Kenya, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie (1 000 km trajet simple). En service depuis 2004, ils ne sont plus sûrs et sont trop cher à entretenir.

Tableau 53 : Sous-programme 3180 : Budget proposé pour 2011

Section des opérations hors siège	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Total	Ressources de base	Total	Ressources de base	Total	Montant	%
Administrateurs				884,4		1 168,6	284,2	32,1
Agents des services généraux				510,9		504,7	-6,2	-1,2
Total partiel (fonctionnaires)	68,8	1 103,6	1 172,4	1 395,3	1 540,9	1 540,9	278,0	19,9
Personnel temporaire		243,5		56,2		69,6	13,4	23,8
Personnel temporaire pour les réunions								
Heures supplémentaires								
Consultants	8,9	8,9						
Total partiel (autre personnel)	252,4	252,4	56,2	56,2	69,6	69,6	13,4	23,8
Voyages	146,4	146,4	137,9	137,9	132,0	132,0	-5,9	-4,3
Services contractuels	33,5	33,5	15,9	15,9	8,1	8,1	-7,8	-49,1
Formation	82,2	82,2	61,4	61,4	58,2	58,2	-3,2	-5,2
Frais généraux de fonctionnement	638,6	638,6	577,7	577,7	567,8	567,8	-9,9	-1,7
Fournitures et accessoires	239,8	239,8	245,8	245,8	218,3	218,3	-27,5	-11,2
Matériel, dont mobilier	121,5	121,5	27,1	27,1	163,8	163,8	136,7	504,4
Total partiel (hors personnel)	1 262,0	1 262,0	1 065,8	1 065,8	1 148,2	1 148,2	82,4	7,7
Total	68,8	2 618,0	2 686,8	2 517,3	2 891,1	2 891,1	373,8	14,8

Participation à l'entretien	105,6	105,6	172,3	172,3	158,4	158,4	-13,9	-8,1
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

Tableau 54 : Sous-programme 3180 : Effectif proposé pour 2011

Section des opérations hors siège	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	2	4	1		8	1	30	31	39
					1	2	4	1		8	1	30	31	39
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Réaffectation/ Reclassement de postes					4	-4	1			1	-1		-1	
					4	-4	1			1	-1		-1	
Total partiel					1	6	2			9		30	30	39
Total					1	6	2			9		30	30	39

(g) Sous-programme 3190 : Section d'appui aux conseils

277. À la suite de la restructuration menée en 2010, la Direction des victimes et des conseils (3500) a été dissoute. La Section d'appui à la Défense (3190) comprend l'ancien Bureau du responsable de la Direction des victimes et des conseils (3510) et l'ancienne Section d'appui à la Défense (3520). La Section d'appui aux conseils, tout comme la Direction des victimes et des conseils auparavant, relève directement du Greffier. Elle fait également office d'interlocuteur pour le Bureau du conseil public pour la Défense et le Bureau du conseil public pour les victimes. Aux fins du budget, la Section d'appui aux conseils est désormais rattachée aux services du Greffier.

278. Toutes les dépenses des années précédentes et tous les budgets approuvés des sections ci-dessus, notamment les crédits liés au conseil pour les victimes (qui relevaient auparavant du sous-programme 3530 - Section de la participation des victimes et des réparations), ont été intégrés dans les documents concernant les services du Greffier.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

279. Dépense renouvelable. Pour participer aux rencontres des associations de conseils. Les dépenses ont été maintenues au même niveau.

Tableau 55 : Sous-programme 3190 : Budget proposé pour 2011

Section d'appui aux conseils	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs			336,9	197,5	416,5	196,1	78,2	14,6
Agents des services généraux		Dépenses non ventilées	180,0	60,0	121,2	60,6	-58,2	-24,3
Total partiel (fonctionnaires)	350,0	87,7	516,9	257,5	537,7	256,7	20,0	2,6
Personnel temporaire	36,7	120,1		156,8				
Total partiel (autre personnel)	36,7	120,1		156,8				
Voyages	18,9		8,8		8,8		8,8	
Services contractuels	0,0	2,5				2,0	2,0	
Formation	0,2							
Conseil		3 130,8		3 130,8				
Frais généraux de fonctionnement				17,0		2 711,2	2 711,2	
Total partiel (hors personnel)	19,1	3 133,3	8,8	2 728,2	8,8	2 713,2	2 722,0	-17,0
Total	405,8	3 341,1	525,7	2 985,7	546,5	2 969,9	5,0	0,1
Participation à l'entretien	23,3	5,9	13,1	15,2	16,4	12,2	28,6	-0,3

Tableau 56 : Sous-programme 3190 : Effectif proposé pour 2011

Section d'appui aux conseils	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	1		1		3		3	3	6
Effectif de base														
Effectif lié aux situations					1	1		1		2		1	1	3
Total partiel					1	2		2		5		4	4	9
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations									1	1		-1	-1	
Total partiel									1	1		-1	-1	
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations									1	1		-1	-1	
Total partiel					1	2		2	1	6		3	3	9
Total					1	2		2	1	6		3	3	9

(h) Sous-programme 3191 : Bureau du conseil public pour la Défense

280. À la suite de la restructuration de la Direction des victimes et des conseils (3500), le Bureau du conseil public pour la Défense (ancien programme 3540) a été rattaché, pour des raisons budgétaires, aux services du Greffier. Toutes les dépenses des années précédentes et tous les budgets approuvés du Bureau ont été intégrés dans les documents concernant les services du Greffier.

281. Aucune ressource supplémentaire n'a été demandée pour 2011. L'expérience acquise en 2010 et 2011 sera mise à profit pour toute révision budgétaire, si de nouvelles ressources devaient être nécessaires.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

282. Dépense renouvelable. Pour garantir la participation du Bureau à des événements externes majeurs se rapportant aux droits de la Défense devant la Cour.

Ressources liées aux situations*Voyages*

283. Dépense renouvelable. Des voyages liés aux situations sont également nécessaires pour que le Bureau puisse agir plus facilement en tant que conseil de permanence pour représenter un suspect sur le terrain ou pour défendre les droits de la Défense lorsqu'une occasion d'obtenir des renseignements sur le terrain apparaît.

Services contractuels

284. Dépense renouvelable. Des formations sont nécessaires pour s'assurer que les ressources humaines limitées du Bureau sont utilisées efficacement et que les fonctionnaires sont compétents dans tous les aspects des procédures judiciaires qui concernent potentiellement la préparation de la défense et le mandat du Bureau. Les formations viseront en quelque sorte à «former des formateurs», dans la mesure où les fonctionnaires du Bureau assureront en continu la formation des futures équipes de la Défense dans ces domaines. Le Bureau propose également, dans le cadre du séminaire des conseils de la CPI, des formations aux conseils inscrits sur la liste. Si les ressources demandées ne sont pas octroyées cela conduirait à des coûts supplémentaires pour la Cour, qui serait dans l'obligation de faire appel à des formateurs externes afin de former les équipes de la Défense et de proposer des formations au cours du séminaire des conseils de la CPI.

285. Dépense renouvelable. Le Bureau organisera également des séminaires sur le terrain à l'intention des conseils de la liste et des conseils de permanence potentiels, etc., pour deux situations, afin d'approfondir leur connaissance des procédures pertinentes de la Cour et afin d'être sûr que les conseils potentiels soient en mesure d'assumer immédiatement leurs fonctions de protection des intérêts de l'accusé au cas où ils seraient désignés pour représenter un suspect sur le terrain.

Tableau 57 : Sous-programme 3191 : Budget proposé pour 2011

Bureau du conseil public pour la Défense	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs				139,4	277,4	416,8	140,1	276,4	416,5	-0,3	-0,1
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)				199,4	277,4	476,8	200,7	276,4	477,1	0,3	0,1
Personnel temporaire											
Total partiel (autre personnel)											
Voyages	1,1		1,1	2,3	16,0	18,3	2,3	16,0	18,3		
Services contractuels					20,0	20,0		20,0	20,0		
Formation	0,9		0,9	4,8		4,8	4,8		4,8		
Frais généraux de fonctionnement					4,0	4,0		4,0	4,0		
Fournitures et accessoires		1,2	1,2								
Total partiel (hors personnel)	2,0	1,2	3,2	7,1	40,0	47,1	7,1	40,0	47,1		
Total	206,2	285,0	491,2	206,5	317,4	523,9	207,8	316,4	524,2	0,3	0,1

Participation à l'entretien 7,8 5,9 13,6 5,0 13,3 18,3 5,5 12,2 17,6 0,7 3,6

Tableau 58 : Sous-programme 3191 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du conseil public pour la Défense	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1					1		1		2
Effectif de base						1								
Effectif lié aux situations								1	1	3				3
Total partiel									1	4		1		5
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel										4		1		5
Total														

(i) Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes

286. À la suite de la restructuration de la Direction des victimes et des conseils (3500), le Bureau du conseil public pour les victimes (ancien programme 3550) a été rattaché, pour des raisons budgétaires, aux services du Greffier. Toutes les dépenses des années précédentes et tous les budgets approuvés du Bureau ont été intégrés dans les documents concernant cette Direction.

287. Aucune ressource supplémentaire n'a été demandée pour 2011. L'expérience acquise en 2010 et 2011 sera mise à profit pour toute révision budgétaire, si de nouvelles ressources devaient être nécessaires.

Ressources hors personnel**Ressources liées aux situations***Voyages*

288. Dépense renouvelable. Des déplacements sont nécessaires pour effectuer des missions sur le terrain, afin de permettre au Bureau de s'acquitter de son mandat.

Services contractuels

289. Pour terminer la seconde phase de l'élaboration de sa base de données axée sur les victimes et destinée à gérer l'aide judiciaire et la représentation offertes par le Bureau aux victimes et leurs représentants. Cette base de données permettra au Bureau de recueillir, de cataloguer, de référencer, d'archiver et d'analyser des documents juridiques, des recherches, des documents déposés au Greffe, des éléments de preuve, des pièces à conviction et des documents publics ; d'accéder à d'autres applications de la CPI (Ringtail, Transcend, TRIM) grâce à une seule interface ; de trouver toutes les informations concernant une victime en particulier ; d'intégrer et de rationaliser les principaux processus de travail du Bureau ; d'assurer le suivi des tâches de l'équipe et des délais ; ainsi que d'établir des statistiques et des rapports finaux.

Frais généraux de fonctionnement

290. Dépense renouvelable. Pour la location des locaux extérieurs que le Bureau occupe afin de rencontrer les victimes. Les dépenses ont été maintenues au même niveau.

Tableau 59 : Sous-programme 3192 : Budget proposé pour 2011

Bureau du conseil public pour les victimes	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs				219,3	668,5	887,8	220,4	666,7	887,1	-0,7	-0,1
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	232,0	549,4	781,4	279,3	668,5	947,8	281,0	666,7	947,7	-0,1	0,0
Personnel temporaire		12,1	12,1								
Total partiel (autre personnel)		12,1	12,1								
Voyages		27,5	27,5	4,5	44,3	48,8	4,8	48,9	53,7	4,9	10,0
Services contractuels		37,2	37,2		30,0	30,0		30,0	30,0		
Formation		8,1	8,1								
Frais généraux de fonctionnement					6,0	6,0		6,0	6,0		
Fournitures et accessoires	2,0		2,0								
Total partiel (hors personnel)	2,0	72,8	74,8	4,5	80,3	84,8	4,8	84,9	89,7	4,9	5,8
Total	234,0	634,3	868,3	283,8	748,8	1 032,6	285,8	751,6	1 037,4	4,8	0,5
Participation à l'entretien	11,6	20,5	32,2	7,6	30,9	38,5	8,2	28,4	36,6	1,9	4,9

Tableau 60 : Sous-programme 3192 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du conseil public pour les victimes	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	2	2	1	2	2		1	1	3
Effectif de base														
Effectif lié aux situations						2	2	1	2	7				7
Total partiel					1	2	2	2	2	9		1	1	10
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel					1	2	2	2	2	9		1	1	10
Total					1	2	2	2	2	9		1	1	10

2. Programme 3200 : Direction des services administratifs communs

Introduction

291. La Direction des services administratifs communs (DSAC) assure la prestation de services non judiciaires à l'ensemble de la Cour. L'objectif ultime des activités de la Direction est de doter la Cour d'un «modèle d'administration publique» en assurant en temps opportun des services de qualité fiables et efficaces pour satisfaire les besoins des utilisateurs. Il peut notamment s'agir d'une infrastructure logistique, administrative ou informatique, que ce soit pour les activités au siège ou hors siège. La Direction s'attache à poursuivre les buts et objectifs stratégiques de la Cour, et vise à exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles, tout en maintenant la flexibilité requise et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain qui offre des possibilités d'organisation des carrières et de promotion.

292. Les procès simultanés qui ont débuté en 2010 sont susceptibles de continuer en 2011. En conséquence, un appui supplémentaire est requis, notamment par la Section des technologies de l'information et des communications. La nécessité d'un tel appui devrait perdurer, en raison de la constance du volume de l'activité judiciaire.

293. En outre, la décision de la Chambre préliminaire II d'ouvrir une enquête en 2010 pour des crimes contre l'humanité au Kenya aura pour conséquences d'accroître le nombre de services fournis par la Direction, notamment en termes de services de voyage et de visa, de communication et de logistique.

294. Dans le cadre des efforts déployés par la Cour pour parvenir à des gains de productivité, la Direction a joué un rôle important dans la gestion et la mise en place du processus de restructuration des procédures de travail. Un exercice pilote avait été effectué en 2009 après la mise en place de groupes de travail inter-organes aux fonctions variées ; un certain nombre de propositions de restructuration des procédures existantes ont été faites et mises en œuvre en 2010. La Direction compte renouveler l'expérience enrichissante de ces groupes de travail et organiser des exercices similaires pour les nouveaux processus en 2011, en mettant l'accent sur les processus les plus coûteux.

295. L'amélioration du système de comptabilité analytique de la Cour, qui a débuté en 2010 et continuera en 2011, reste un des défis de la Direction. En 2010, la Direction s'est intéressée à la manière de mettre au point une gamme d'outils et de techniques de comptabilité de gestion qui pourraient aider la Cour dans sa gestion et sa prise de décision en toute connaissance de cause. La Direction continuera d'évaluer et d'analyser les délais, le matériel, la formation et les ressources nécessaires à la mise en place d'un système adapté de comptabilisation des coûts dans l'environnement SAP de la Cour.

296. La Cour a également contribué par son travail à la mise en œuvre à moyen terme des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Cet engagement est étroitement lié à l'objectif stratégique que s'est fixé la Cour de devenir un modèle d'administration publique. La Direction a élaboré un plan d'action détaillé et une proposition de budget pour la mise en œuvre des normes IPSAS. Elle continuera en 2011 d'évaluer les résultats de la mise en place du système par d'autres organisations et, après approbation de l'Assemblée des États Parties, redéfinira les mesures requises pour la mise en œuvre de ces normes.

Objectifs

1. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 8).
2. Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des États Parties (objectif stratégique 9).

3. Recruter du personnel d'horizons divers, du meilleur niveau possible, veiller à son bien-être et lui offrir des possibilités d'organisation des carrières et de promotion (objectif stratégique 10).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> Continuer et étendre le projet de restructuration des procédures de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus administratifs de la Cour remaniés. 	10
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources. 	Réduction ou redistribution maximum de 5%
Objectif 3 <ul style="list-style-type: none"> Recruter des personnes d'horizons divers, veiller à leur bien-être et leur offrir des possibilités d'organisation des carrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fonctionnaires obtenant de meilleures notes grâce à la concurrence. 	5

Tableau 61 : Programme 3200 : Budget proposé pour 2011

Direction des services administratifs communs	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs		Dépenses non ventilées									
Agents des services généraux											
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	7 367,6	2 146,2	9 513,8	8 145,0	2 270,2	10 415,2	8 199,0	2 283,1	10 482,1	66,9	0,6
Personnel temporaire	524,3		524,3	350,2	133,4	483,6	336,0	268,8	604,8	121,2	25,1
Personnel temporaire pour les réunions				20,0		20,0	20,0		20,0		
Heures supplémentaires	123,9	2,0	125,9	93,0		93,0	111,5		111,5	18,5	19,9
Consultants	32,5	2,5	35,0	20,0		20,0	20,0		20,0		
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	680,7	4,5	685,2	483,2	133,4	616,6	487,5	268,8	756,3	139,7	22,7
Voyages	59,2	46,7	105,9	74,3	71,9	146,2	99,9	85,6	185,5	39,3	26,9
Services contractuels	718,0	285,4	1 003,4	788,0	80,0	868,0	405,5	60,0	465,5	-402,5	-46,4
Formation	343,0	95,2	438,2	262,8	177,3	440,1	225,0	162,4	387,4	-52,7	-12,0
Frais généraux de fonctionnement	4 481,0	2 382,0	6 863,0	4 393,3	2 914,2	7 307,5	4 221,1	2 927,5	7 148,6	-158,9	-2,2
Fournitures et accessoires	419,6	7,6	427,2	434,5	10,0	444,5	552,9	10,0	562,9	118,4	26,6
Matériel, dont mobilier	869,5	594,4	1 463,9	365,0	181,1	546,1	505,0	181,1	686,1	140,0	25,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	6 890,3	3 411,3	10 301,6	6 317,9	3 434,5	9 752,4	6 009,4	3 426,6	9 436,0	-316,4	-3,2
Total	14 938,6	5 562,0	20 500,6	14 946,1	5 838,1	20 784,2	14 695,9	5 978,5	20 674,4	-109,8	-0,5
Participation à l'entretien	-904,2	-1 073,4	-1 977,6	-683,6	-1 544,3	-2 227,8	-668,3	-1 559,7	-2 228,0	0,2	0,0

Tableau 62 : Programme 3200 : Effectif proposé pour 2011

Direction des services administratifs communs	Effectif proposé pour 2011										Total fonctionnaires		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)
Postes existants				1	4	5	15	9		34	6	70	76
Effectif de base													
Effectif lié aux situations					2	3				5	1	30	31
<i>Total partiel</i>				1	4	7	18	9		39	7	100	107
Nouveaux postes/ Postes convertis													
Effectif de base													
Effectif lié aux situations													
<i>Total partiel</i>													
Réaffectation/ Reclassement de postes						1		-1					
Effectif de base													
Effectif lié aux situations													
<i>Total partiel</i>						1		-1					
Total				1	4	7	19	8		39	7	100	107
													146

(a) **Sous-programme 3210 : Bureau du directeur (Direction des services administratifs communs)**

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

297. Dépense renouvelable. Concerne des réunions avec des représentants des États Parties et d'autres parties prenantes en vue d'obtenir le soutien et la coopération nécessaires.

Services contractuels

298. L'estimation des coûts de la consultation d'experts dans le cadre du projet de gestion des risques et des exercices de rentabilité a commencé en 2009 et doit se poursuivre en 2011. Les coûts ont été réduits en fonction de la phase du projet.

Ressources liées aux situations

Voyages

299. Dépense renouvelable. Il s'agit des dépenses de déplacement du directeur dans le cadre des opérations hors siège.

Tableau 63 : Sous-programme 3210 : Budget proposé pour 2011

Bureau du directeur (DSAC)	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs				355,7		355,7	353,2		353,2	-2,5	-0,7
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)				415,7		415,7	413,8		413,8	-1,9	-0,5
Voyages	10,1	1,5	11,6	16,1	7,3	23,4	15,3	8,1	23,4		
Services contractuels	72,1		72,1	50,0		50,0	20,0		20,0	-30,0	-60,0
Frais généraux de fonctionnement	-1,4		-1,4								
Total partiel (hors personnel)	80,8	1,5	82,3	66,1	7,3	73,4	55,3	8,1	43,4	-30,0	-40,9
Total	417,3	1,5	418,8	481,8	7,3	489,1	449,1	8,1	457,2	-31,9	-6,5
Participation à l'entretien	15,5		15,5	10,1		10,1	10,9		10,9	-0,8	-8,2

Tableau 64 : Sous-programme 3210 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du directeur (DSAC)	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Effectif de base														
Effectif lié aux situations				1			2			3		1	1	4
Total partiel				1			2			3		1	1	4
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Total				1			2			3		1	1	4

(b) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines**Ressources en personnel****Ressources de base***Reclassement*

300. Le poste de fonctionnaire chargé du recrutement et des affectations (de la classe P-2) a vu ses fonctions considérablement changer depuis son évaluation initiale en 2007. Cela est dû au fait que le mandat de l'Unité du recrutement et des affectations dans son ensemble a été élargi et comprend désormais des tâches plus diverses et variées que les seules activités de recrutement. En 2009, l'expert externe a confirmé que les fonctions de ce poste correspondaient à un niveau P-3. Toutefois, le Comité n'a pas entériné cette évaluation. Il est à nouveau demandé que ce poste soit reclassé.

Personnel temporaire

301. Un assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010) L'expérience acquise ces dernières années relativement à ce contrat temporaire a prouvé que ce poste était nécessaire pour assumer la charge de travail administratif résultant de la hausse du recrutement au sein de la Cour.

302. Un commis à l'assistance informatique/aux ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010). Vu les pressions accrues qui s'exercent sur les ressources d'appui informatique au service des ressources humaines, en raison du soutien à apporter non seulement au système SAP mais également au système de comptes rendus et à la gestion des informations, ce poste sera encore nécessaire en 2011.

303. Un assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010). Pour apporter un soutien aux efforts de recrutement actuellement en cours, notamment le passage à un recrutement électronique. Compte tenu des enseignements tirés une fois le recrutement électronique pleinement opérationnel, un examen de poste sera fait.

Consultants

304. La Cour continuera à solliciter les conseils d'un expert sur les projets mis en œuvre dans le cadre de la stratégie en matière de ressources humaines, par exemple le développement d'orientations, le développement de carrière.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

305. Dépense renouvelable. Nécessaire pour permettre aux responsables des ressources humaines de participer à des réunions spécialisées, notamment le réseau des services des ressources humaines, la table ronde annuelle sur l'organisation des carrières et le forum annuel de formation destiné aux cadres.

Formation

306. Dépense renouvelable. Il s'agit de financer l'acquisition de connaissances linguistiques et autres au sein de la Cour. Cela comprend également la formation spécialisée pour les membres de l'Unité de la santé et du bien-être du personnel, et ce afin de maintenir leur niveau de qualification.

Fournitures et accessoires

307. Dépense renouvelable. Il s'agit du matériel médical et pharmaceutique du Service médical.

Ressources liées aux situations

Voyages

308. Dépense renouvelable. Ces crédits sont nécessaires pour les visites aux bureaux extérieurs du médecin et du fonctionnaire chargé du bien-être du personnel.

Formation

309. Dépense renouvelable. Ces crédits sont nécessaires pour financer l'acquisition de connaissances, y compris pour les bureaux extérieurs. L'acquisition de connaissances linguistiques relève du budget de base.

Tableau 65 : Sous-programme 3220 : Budget proposé pour 2011

Section des ressources humaines	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs		Dépenses non ventilées		744,9	744,9	744,9	760,1	760,1	760,1	15,2	2,0
Agents des services généraux				755,4	180,0	935,4	760,2	181,8	942,0	6,6	0,7
Total partiel (fonctionnaires)	1 480,1	279,3	1 759,4	1 500,3	180,0	1 680,3	1 520,3	181,8	1 702,1	21,8	1,3
Personnel temporaire	231,5	2,5	231,5	200,1		200,1	201,6		201,6	1,5	0,7
Consultants	32,5	2,5	35,0	20,0		20,0	20,0		20,0		
Total partiel (autre personnel)	264,0	2,5	266,5	220,1		220,1	221,6		221,6	1,5	0,7
Voyages	16,9	11,6	28,5	13,6	10,8	24,4	15,2	16,7	31,9	7,5	30,7
Services contractuels	70,4	99,6	170,0	50,0	20,0	70,0	11,5		11,5	-58,5	-83,6
Formation	248,6	86,6	335,2	147,6	162,4	310,0	147,6	162,4	310,0		
Fournitures et accessoires	4,9		4,9	52,0		52,0	52,0		52,0		
Total partiel (hors personnel)	340,8	197,8	538,6	263,2	193,2	456,4	226,3	179,1	405,4	-51,0	-11,2
Total	2 084,9	479,6	2 564,5	1 983,6	373,2	2 356,8	1 968,2	360,9	2 329,1	-27,7	-1,2

Participation à l'entretien	69,9	8,8	78,7	47,9	13,3	61,1	51,8	12,2	64,0	-2,9	-4,7
-----------------------------	------	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Tableau 66 : Sous-programme 3220 : Effectif proposé pour 2011

Section des ressources humaines	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
	Postes existants					1	2	3	1		7	2	10	12
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel					1	2	3	1		7	2	13	15	22
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Total					1	2	4			7	2	13	15	22

(c) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances**Ressources en personnel***Personnel temporaire*

310. Un assistant aux finances (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010) est nécessaire pour assister la Section pendant les périodes de clôture d'exercice, d'audit externe, d'établissement du budget et pendant les périodes de lourde charge de traitement des frais de voyages en fin d'année au sein de l'Unité des décaissements. L'assistance temporaire est employée pour maintenir des services d'appui efficaces à la Cour face à des activités croissantes liées aux procès.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

311. Il s'agit de se rendre dans les bureaux extérieurs pour former les membres du personnel à l'utilisation du module de voyage et du module des états de paie de SAP.

Services contractuels

312. Dépense renouvelable. Correspond aux services d'un commissaire aux comptes.

Formation

313. Dépense renouvelable. Nécessaire pour financer la formation spécialisée au sein de la Section et pour maintenir le niveau de qualification.

Frais généraux de fonctionnement

314. Dépense renouvelable. En raison de l'évolution actuelle des coûts, les frais bancaires ont augmenté.

Tableau 67 : Sous-programme 3240 : Budget proposé pour 2011

Section du budget et des finances	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs			707,2	707,2	707,8	707,8	0,6	0,1
Agents des services généraux			720,0	1 037,7	727,2	1 046,7	9,0	0,9
Total partiel (fonctionnaires)	1 081,0	247,8	1 427,2	1 744,9	1 435,0	1 754,5	9,6	0,6
Personnel temporaire	108,8		50,0	50,0	67,2	67,2	17,2	34,4
Heures supplémentaires	6,3		2,5	2,5	5,0	5,0	2,5	100,0
Total partiel (autre personnel)	115,1		52,5	52,5	72,2	72,2	19,7	37,5
Voyages	4,6	0,1	9,1	9,1	26,0	26,0	16,9	185,7
Services contractuels	63,0		60,0	60,0	64,0	64,0	4,0	6,7
Formation	21,0		7,6	7,6	12,5	12,5	4,9	64,5
Frais généraux de fonctionnement	128,8		65,0	65,0	100,0	100,0	35,0	53,8
Total partiel (hors personnel)	217,4	0,1	141,7	141,7	202,5	202,5	60,8	42,9
Total	1 413,5	247,9	1 621,4	1 939,1	1 709,7	3 195	90,1	4,6
Participation à l'entretien	73,7	14,7	47,9	22,1	51,8	20,3	72,1	-3,1

Tableau 68 : Sous-programme 3240 : Effectif proposé pour 2011

Section du budget et des finances	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	1	3	2		7	1	12	12	19
Nouveaux postes/Postes convertis					1	1	3	2		7	1	4	5	5
Réaffectation/Reclassement de postes														
Total					1	1	3	2		7	1	16	17	24

(d) Sous-programme 3250 : Section des services généraux**Ressources en personnel****Ressources de base***Personnel temporaire*

315. Un factotum (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010). Ce poste couvre les tâches habituellement confiées à des sous-traitants, comme les réparations d'appoint, les changements des circuits électriques et la plomberie légère et il permet d'absorber la charge de travail supplémentaire causée par l'occupation du bâtiment HV1. En 2010, l'utilisation des ressources internes a permis une réduction des coûts liés aux services contractuels.

Heures supplémentaires

316. Dépense renouvelable. On s'efforce continuellement de maintenir les heures supplémentaires dans les limites imparties en améliorant les synergies et les contrôles. Toutefois, en fonction de l'expérience, il semblerait qu'une augmentation soit nécessaire en raison des besoins liés aux procès simultanés. Les besoins en chauffeurs de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins et dans le cadre de procès simultanés sont toutefois susceptibles d'affecter les dépenses liées aux heures supplémentaires.

Ressources liées aux situations*Personnel temporaire*

317. Deux chauffeurs (agents des services généraux, autres classes) (6 mois chacun, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus) pour apporter un soutien pendant les procès simultanés.

Ressources hors personnel

318. On s'est efforcé de maintenir les coûts pour l'Arc et HV1 au même niveau en imputant, dans la mesure du possible, certaines activités d'entretien et l'équipement au budget 2010 grâce à un réexamen et une révision des priorités. Dans l'ensemble, pour le seul projet de budget pour 2011, les coûts liés aux ressources hors personnel ont été fortement réduits. Il sera procédé à un examen approfondi au moment du projet de budget pour 2012, examen sur lequel les ressources demandées à ce moment-là seront basées. Dans la mesure du possible, on continuera de reporter jusqu'à nouvel ordre certaines opérations d'entretien et l'achat de biens d'équipement.

Ressources de base*Voyages*

319. Dépense renouvelable. Pour participer aux réunions du réseau interinstitutions des responsables des locaux et pour financer l'inventaire des avoirs dans les bureaux extérieurs.

Services contractuels

320. Dépense renouvelable. Les coûts ont été limités aux services sous-traités comme le nettoyage en grand des cafétérias et l'accès en ligne à la base de données des achats.

Formation

321. Dépense renouvelable. Il s'agit des formations requises pour les différentes unités de la Section des services généraux.

Frais généraux de fonctionnement

322. Dépense renouvelable. Les postes principaux couvrant les prestations demandées sont exposés ci-dessous.

323. L'entretien des locaux comprend le coût du nettoyage régulier des bureaux, la vérification du système d'alarme d'incendie et l'inspection et la réparation de cinq cloisonnements coupe-feu, ainsi que l'entretien des installations telles que les barrières anti-vitesse, le maintien de l'alimentation électrique continue et les systèmes de sécurité de l'Arc et du bâtiment HV1. Avant un autre examen des postes de cette rubrique budgétaire, on peut s'attendre à des économies, qui entraîneront une forte diminution des ressources.

324. Les coûts liés aux services collectifs de l'Arc sont calculés sur la base de chiffres de consommation effectifs pour l'Arc, les locaux de Saturnusstraat et de HV1.

325. L'entretien du mobilier et du matériel inclut celui des véhicules, des coins-cuisine et du matériel de bureau autre que le matériel informatique, ainsi que les réparations diverses. Il inclut également l'entretien des systèmes de sécurité. Une diminution supplémentaire a été réalisée en partie grâce à l'utilisation interne d'un factotum (agent des services généraux, autre classe).

326. D'autres frais de fonctionnement divers incluent les assurances, les frais de transport, notamment à destination et en provenance des bureaux extérieurs, et le nettoyage des salles d'audience et locaux associés. Les estimations pour le budget 2011 sont maintenues au même niveau qu'en 2010.

Fournitures et accessoires

327. Dépense renouvelable. Ce poste inclut les articles de bureau à usage unique tels que les fournitures de bureau. Les dépenses ont été maintenues au même niveau qu'en 2010.

Matériel, dont mobilier

328. Les dépenses ont été maintenues au même niveau qu'en 2010 et les frais d'équipement sont fonction d'une liste de priorités.

Ressources liées aux situations*Frais généraux de fonctionnement*

329. Dépense renouvelable. Ces coûts incluent les exigences de nettoyage résultant d'une année entière de l'usage des salles d'audience et des locaux associés, ainsi que le transport à destination et en provenance des bureaux extérieurs.

Tableau 69 : Sous-programme 3250 : Budget proposé pour 2011

Section des services généraux	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs		Dépenses non ventilées		610,4	610,4	610,4	610,7		610,7	0,3	0,0
Agents des services généraux				1 913,1	300,0	2 213,1	1 928,1	303,0	2 231,1	18,0	0,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	2 272,3	256,2	2 528,5	2 523,5	300,0	2 823,5	2 538,8	303,0	2 841,8	18,3	0,6
Personnel temporaire	6,7	6,7	6,7	66,7	66,7	66,7	67,2	67,2	134,4	67,7	101,5
Heures supplémentaires	68,2	2,0	70,2	60,5	60,5	60,5	76,5	76,5	76,5	16,0	26,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	74,9	2,0	76,9	127,2	127,2	127,2	143,7	67,2	210,9	83,7	65,8
Voyages	6,0		6,0	8,4	8,4	8,4	16,6		16,6	8,2	97,6
Services contractuels	277,1	1,0	278,1	217,0	217,0	217,0	41,0	41,0	41,0	-176,0	-81,1
Formation	15,4		15,4	21,6	21,6	21,6	24,0		24,0	2,4	11,1
Frais généraux de fonctionnement	2 848,0		2 848,0	2 907,9	100,0	3 007,9	2 592,7	101,0	2 693,7	-314,2	-10,4
Fournitures et accessoires	323,6	0,1	323,7	287,5	287,5	287,5	290,9		290,9	3,4	1,2
Matériel, dont mobilier	312,6	76,0	388,6	139,6	139,6	139,6	139,6		139,6		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	3 782,7	77,1	3 859,8	3 582,0	100,0	3 682,0	3 104,8	101,0	3 205,8	-476,2	-12,9
Total	6 129,9	335,3	6 465,2	6 232,7	400,0	6 632,7	5 787,3	471,2	6 258,5	-374,2	-5,6

Participation à l'entretien	143,6	14,7	158,3	93,3	22,1	115,4	100,9	20,3	121,2	-5,9	-5,1
-----------------------------	-------	------	-------	------	------	-------	-------	------	-------	------	------

Tableau 70 : Sous-programme 3250 : Effectif proposé pour 2011

Section des services généraux	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	1	2	2		6	3	28	31	37
Nouveaux postes/Postes convertis					1	1	2	2		6	3	33	36	42
Réaffectation/Reclassement de postes														
<i>Total partiel</i>					1	1	2	2		6	3	33	36	42

(e) **Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications**

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

330. Un technicien chargé de l'assistance informatique (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010) et un technicien chargé de l'assistance informatique (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, à cheval sur 2010). Étant donné que la charge de travail des techniciens chargés de l'assistance informatique reste constamment élevée, il demeure nécessaire de faire appel à du personnel temporaire. Ces postes temporaires sont en place depuis quatre ans. Si la charge de travail reste la même ou continue d'augmenter, il pourra être demandé en 2012 que ces postes temporaires soient convertis en postes permanents.

331. Un assistant spécialiste du prétoire électronique (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010) et un assistant spécialiste du prétoire électronique (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, poste ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévu). Cette équipe spécialiste du prétoire électronique est chargée de gérer la technologie au service des audiences, s'assurant que les divers participants à la procédure disposent d'un accès sécurisé aux diverses audiences et leur fournissant un appui dans la gestion des informations liées aux affaires. Cette lacune ne peut pas être comblée par des réaffectations internes ni par des mesures de gain d'efficacité. L'assistance à la cour électronique pour les participants sur une base juridique externe continue d'être en sous-effectif alors que les besoins demeurent importants et urgents.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

332. Dépense renouvelable. Ce poste couvre les déplacements en raison de réunions importantes ou de conférences à l'intention des usagers des systèmes utilisés par la Cour.

Services contractuels

333. Dépense renouvelable. Les principaux facteurs de coût dans ces domaines sont l'hébergement internet et la sous-traitance de contrats à des entreprises en vue de fournir un appui à des projets importants nécessitant une expertise qui fait défaut au personnel de la Section. Les coûts estimés ont été revus à la baisse compte tenu des priorités établies pour les activités en 2010.

Formation

334. Dépense renouvelable. Même si la formation technique du personnel de la Section est importante au vu de la nécessité de maximiser l'investissement dans les technologies de l'information, le coût total a été réduit en raison de la charge de travail actuelle et anticipée.

Frais généraux de fonctionnement

335. Dépense renouvelable. Ce poste comprend les licences d'utilisation des logiciels et des bases de données relatives aux systèmes administratifs électroniques de la Cour, notamment les systèmes de cour électronique, SAP, TRIM, l'Intranet et la bureautique, dont le système de messagerie électronique. Il couvre également les coûts des communications téléphoniques locales et mobiles, les connexions sécurisées entre les différents sites de la Cour à La Haye et la maintenance du Réseau mondial de

communication et de transmission des données de la Cour. La Cour possède aussi un vaste réseau satellite entre les bureaux extérieurs et les sites du siège.

Fournitures et accessoires

336. Dépense renouvelable. L'augmentation s'explique par la reprise des services de photocopie et d'impression rapide, qui relevaient de la Section des services généraux, dans le cadre des efforts déployés par la Cour pour réaliser des gains d'efficacité. Ce poste comprend en outre les périphériques, pièces de rechange, cartes réseau, câbles de transmission des données, dispositifs d'enregistrement portatifs, etc.

Matériel, dont mobilier

337. Les coûts liés à ce poste couvrent le maintien du matériel fondamental de la CPI, à la fois au siège et sur le terrain, notamment les composants du Réseau mondial de communication et de transmission des données de la CPI, les solutions bureautiques constituées de téléphones, PC, imprimantes, télécopieurs, logiciels, ainsi que le programme de remplacement du matériel de serveur. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la nécessité de remplacer les équipements et des systèmes radio obsolètes sur le terrain.

Ressources liées aux situations

Voyages

338. Dépense renouvelable. Ce poste comprend l'entretien du réseau de communication et les visites de coordination sur le terrain.

Frais généraux de fonctionnement

339. Dépense renouvelable. Ce poste couvre l'entretien annuel des salles d'audience, les coûts du matériel et des logiciels afférents à la maintenance du système de cour électronique, la location auprès des Nations Unies des liaisons par satellite, les services Internet de tous les bureaux extérieurs, la connexion à distance des bureaux extérieurs au système de cour électronique du siège. Les dépenses en communications téléphoniques fixes et mobiles sont entièrement couvertes par le budget de la Cour.

Tableau 71 : Sous-programme 3260 : Budget proposé pour 2011

Section des technologies de l'information et des communications	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs		Dépenses non ventilées						
Agents des services généraux			1 060,6	525,6	1 586,2	522,9	1 585,5	-0,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	2 197,7	1 362,9	3 560,6	1 472,5	3 750,8	1 478,8	3 769,9	19,1
Personnel temporaire	177,3		177,3	133,4	166,8	201,6	201,6	34,8
Personnel temporaire pour les réunions			20,0	20,0	20,0		20,0	
Heures supplémentaires	49,4		49,4	30,0	30,0		30,0	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	226,7		226,7	133,4	216,8	50,0	251,6	34,8
Voyages	21,6	33,5	55,1	53,8	80,9	26,8	87,6	6,7
Services contractuels	235,4	184,8	420,2	60,0	471,0	269,0	329,0	-142,0
Formation	58,0	8,6	66,6	14,9	100,9	40,9	40,9	-60,0
Frais généraux de fonctionnement	1 505,6	2 382,0	3 887,6	2 814,2	4 234,6	1 528,4	4 354,9	120,3
Fournitures et accessoires	91,1	7,5	98,6	10,0	105,0	210,0	220,0	115,0
Matériel, dont mobilier	556,9	518,4	1 075,3	181,1	406,5	365,4	546,5	140,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	2 468,6	3 134,8	5 603,4	3 134,0	5 398,9	2 440,5	5 578,9	180,0
Total	4 893,0	4 497,7	9 390,7	4 739,9	9 366,5	4 781,6	4 818,8	233,9
Participation à l'entretien	-1 206,9	-1 111,5	-2 318,4	-1 601,7	-2 484,4	-883,8	-1 612,5	-2 496,3

Tableau 72 : Sous-programme 3260: Effectif proposé pour 2011

Section des technologies de l'information et des communications	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	1	5	4		11	1	19	20	31
Nouveaux postes/postes convertis						2	3			5		18	18	23
Réaffectation/ Reclassement de postes					1	3	8	4		16	1	37	38	54
<i>Total partiel</i>														
Total					1	3	8	4		16	1	37	38	54

3. Programme 3300 : Direction du service de la Cour

Introduction

340. À la suite de modifications structurelles au sein du Greffe, la Section de la participation des victimes et des réparations a été intégrée à la Direction du service de la Cour en mars 2010. Les sections travaillant avec les victimes (Unité d'aide aux victimes et aux témoins et Section de la participation des victimes et des réparations) font désormais partie de la même section, ce qui permet une utilisation optimale des ressources du Greffe dans l'exercice de son mandat.

341. En 2011, la Direction du service de la Cour continuera de concentrer ses efforts sur le soutien à apporter aux procès simultanés.

342. La Direction du service de la Cour fournira les services spécialisés, tels que la prestation de services de cour électronique de grande qualité, en veillant particulièrement à assurer la transcription en simultané des audiences dans les deux langues de travail, apportant ainsi une contribution essentielle à la conduite de procès équitables, efficaces et rapides. Elle continuera de soutenir l'interprétation en français et en anglais, ainsi que dans les langues parlées par les témoins et les personnes détenues ou citées à comparaître. Il lui incombera également de veiller au bien-être des personnes détenues lors des périodes critiques des procès.

343. Une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre de la stratégie concernant les victimes et au bon traitement de toutes les demandes de participation présentées.

344. En outre, il faudra continuer d'accorder l'attention voulue au soutien des témoins déposant au procès et à leur suivi à l'issue de leur déposition.

345. Enfin, en collaboration avec le Bureau du Procureur, la Direction continuera de contribuer, à la fois sur le terrain et à La Haye, à l'objectif tenant à la conduite d'enquêtes par la Cour, aidant à coordonner les opérations liées à l'arrestation des personnes visées par un mandat d'arrêt ou à la comparution de celles visées par un mandat de comparution, en rédigeant des demandes de coopération et en tentant d'obtenir un appui diplomatique, opérationnel et judiciaire tant auprès des États Parties que des États non parties et des partenaires institutionnels.

Objectifs

1. Mener quatre ou cinq nouvelles enquêtes, dans le cadre de situations nouvelles ou existantes, et au moins quatre procès, selon la coopération extérieure reçue (objectif stratégique 1).⁷
2. Maintenir et continuer à développer le système mis en place pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).⁸
3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
4. Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines (objectif stratégique 5).

⁷ Sous réserve de la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*.

⁸ Les opérations menées par la Cour comprennent un certain degré de risque et sont conduites sous certaines conditions, notamment la situation en matière de sécurité prévalant dans ses zones d'opérations et l'absence de forces de police ou de force armée qui lui sont propres. Il subsistera donc toujours un certain risque. Toutefois, la Cour est en mesure de mettre en place un système visant à réduire les risques sécuritaires au minimum, grâce à un éventail de mesures garantissant la sécurité de toutes les parties prenantes, conformément aux dispositions du Statut de Rome.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser un appui pour les audiences conformément au Règlement de la Cour et au Règlement du Greffe. Pour 2011, appui de 200 jours durant lesquels la Cour siège. • Prestation de services appropriés et efficaces aux parties qui le demandent et aux Chambres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours d'audience achevés avec succès. • Nombre de demandes traitées dans un délai maximal d'une semaine. 	<p>100 %</p> <p>90 %</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne marche de la communauté pénitentiaire de manière à ce que les détenus se sentent collectivement en sécurité et le soient réellement. • Dispenser un appui, une protection et une assistance opérationnelle et logistique appropriés et efficaces aux victimes, aux témoins et aux tiers courant des risques, quel que soit le lieu, sous réserve d'une évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'incidents impliquant des blessures graves et causés par une mauvaise gestion pénitentiaire. • Nombre de témoins et de victimes dont la protection a été assurée avec succès. 	<p>0 %</p> <p>100 %</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la précision et la cohérence en matière de terminologie, dans les traductions écrites et les interprétations vers toutes les langues en usage à la Cour. • Utiliser de manière complète et efficace les ressources de tous les services de traduction. • Disposer du nombre adéquat de membres du personnel et d'interprètes de terrain disponibles. • Maintenir des normes élevées en matière de conditions de détention et de gestion du quartier pénitentiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de recherches mensuelles effectuées par les utilisateurs actifs au moyen des outils linguistiques. • Nombre de demandes faites en double. • Nombre de demandes d'interprétation et d'interprétation sur le terrain auxquelles il a été donné suite. • Nombre d'appréciations positives. 	<p>200 (minimum)</p> <p>0 %</p> <p>90 %</p> <p>100 %</p>
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réussir les opérations d'arrestation et de transfèrement. • Système efficace de traitement des demandes émanant des victimes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actions entreprises par les différents États auxquels la Cour a adressé une demande de coopération. • Nombre de demandes émanant de victimes enregistrées et prises en compte dans les sept jours suivant leur réception. • Nombre de demandes de victimes saisies dans la base de données dans les 30 jours suivant leur réception. 	<p>80 %</p> <p>95 %</p> <p>95 %</p>

Tableau 73 : Programme 3300: Budget proposé pour 2011

Direction du service de la Cour	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)					Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base hors Conf. de révision	Ressources liées aux situations	Total hors Conf. de révision	Ressources de base Conf. de révision	Total avec Conf. de révision	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	3 532,0	5 828,8	9 360,8	4 038,0	7 230,9	11 268,9	11 268,9	4 487,1	6 977,4	11 464,5	195,6	1,7	
Agents des services généraux	79,0	944,1	1 023,1	1 014,6	1 014,6	1 014,6	1 014,6	415,7	292,5	708,2	1 263,7	124,6	
Personnel temporaire	637,3	284,9	922,2	285,7	71,1	356,8	356,8	79,6	68,9	148,5	351,4	98,5	
Personnel temporaire pour les réunions	8,0	6,2	14,2	19,0	203,6	222,6	222,6	32,9	189,7	222,6	-10,7	-13,4	
Heures supplémentaires	21,3	123,5	144,8	304,7	1 368,9	1 673,6	1 673,6	448,6	2 829,4	3 278,0	1 604,4	95,9	
Consultants	47,1	672,7	719,8	33,1	1 157,3	1 190,4	1 193,9	63,0	1 110,0	1 173,0	-17,4	-1,5	
Congés	234,8	444,8	679,6	275,9	178,8	454,7	454,7	360,9	303,3	664,2	209,5	46,1	
Services contractuels	24,8	61,7	86,5	24,4	86,2	110,6	110,6	19,9	104,1	124,0	13,4	12,1	
Formation	980,4	1 522,4	2 502,8	1 332,5	2 033,3	3 365,8	3 365,8	1 809,7	2 262,9	4 072,6	706,8	21,0	
Frais généraux de fonctionnement	26,5	97,4	123,9	31,5	28,0	59,5	59,5	31,5	28,0	59,5	-5,2	-3,4	
Fournitures et accessoires	1 340,4	2 827,9	4 168,3	1 727,9	3 604,6	5 332,5	5 336,0	2 315,5	3 924,1	6 239,6	907,1	17,0	
Matériel, dont mobilier	5 618,0	10 015,4	15 633,4	6 070,6	12 204,4	18 275,0	18 278,5	7 251,2	13 730,9	20 982,1	2 707,1	14,8	
Total partiel (hors personnel)	159,1	305,0	464,1	201,7	313,8	515,4	515,4	128,2	422,4	550,6	-35,2	-6,8	
Participation à l'entretien													

Tableau 74 : Programme 3300: Effectif proposé pour 2011

Direction du service de la Cour	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants				1	3	11	11	6	1	33	3	9	9	42
Effectif de base						4	22	23	5	54		52	55	109
Effectif lié aux situations										87	3	61	64	151
Total partiel														
Nouveaux postes/Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Réaffectation/Reclassement de postes					1	1	-1	2	-4	3	1	1	1	4
Effectif de base										-3		-3	-2	-5
Effectif lié aux situations													-1	-1
Total partiel														
Total					4	16	33	32	2	88	4	59	63	151

(a) Sous-programme 3310 : Bureau du directeur (DSC)**Ressources en personnel****Ressources de base***Consultants*

346. Des crédits sont demandés pour le recrutement d'un consultant ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour évaluer quatre fois par an les demandes adressées par les experts.

Ressources liées aux situations*Personnel temporaire*

347. Un juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2) (12 mois, à cheval sur 2010). Compte tenu des activités judiciaires supplémentaires (trois procès en 2011, dont deux procès simultanés pendant 6 mois), le nombre de documents produits devrait encore augmenter. Ce poste est nécessaire afin d'examiner tous les documents, de contribuer à l'amélioration générale de la qualité et de la cohérence des dossiers déposés par le Greffe et de faire face à la charge de travail incombant au Bureau du directeur (DSC).

348. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, à cheval sur 2010). Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail au sein du Bureau du directeur (DSC), ainsi qu'il est expliqué au paragraphe précédent.

Consultants

349. L'appel à des consultants est nécessaire afin de permettre au Bureau du directeur (DSC) et plus largement à la Direction du service de la Cour de disposer des compétences spécialisées nécessaires à l'exécution de son mandat - cf. la liste d'experts - en tenant compte des caractéristiques et des spécificités propres à chaque situation actuellement en examen devant la Cour. Les honoraires des témoins experts venant déposer à la Cour à la demande des juges doivent également être pris en compte.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

350. Dépense renouvelable. Des rencontres régulières avec des représentants de diverses organisations internationales et organisations non gouvernementales en vue de se tenir au courant des évolutions en cours sont nécessaires à la bonne administration de la Direction et requièrent la présence de fonctionnaires occupant des postes de responsabilité. Ces ressources au titre des voyages sont nécessaires afin de permettre au Greffe de s'acquitter de son mandat, en particulier dans des domaines tels que la protection des victimes (article 43, paragraphe 6, du Statut de Rome).

Formation

351. Il est nécessaire de se former dans des domaines spécifiques tels que la maîtrise du langage diplomatique (écrit et oral) et l'aptitude à négocier (notamment en rapport avec les notifications), ces qualifications étant utiles et indispensables à l'exécution des tâches incombant au Bureau du directeur.

Ressources liées aux situations*Voyages*

352. Dépense renouvelable. La notification, opération plus complexe, est en expansion et exige la supervision et la présence de responsables de haut niveau. Des voyages sont également prévus afin de rencontrer les autorités locales, préparer les opérations d'arrestation et les comparutions volontaires, assurer le suivi des projets mis en œuvre sur le terrain par les différentes sections de la Direction du service de la Cour, tels que le réseau d'appui aux victimes et aux témoins, et pour établir des moyens de communication entre les détenus et leur famille.

Frais généraux de fonctionnement

353. Dépense renouvelable. Il s'agit de financer la location de locaux pour les activités sur le terrain liées aux opérations d'arrestation de suspects et d'appui aux témoins.

Tableau 75 : Sous-programme 3310 : Budget proposé pour 2011

Bureau du directeur (DSC)	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)				Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources liées aux situations	Total hors CR	Ressources de base CR	Ressources liées aux situations	Total CR comprise	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs													
Agents des services généraux													
Total partiel (fonctionnaires)	218,0	265,2	483,2										
Personnel temporaire		22,6	22,6										
Consultants		42,7	42,7										
Total partiel (autre personnel)		65,3	65,3										
Voyages	1,3	15,5	16,8			10,1	58,2	68,3	3,5	71,8			
Services contractuels		6,4	6,4										
Formation	11,1		11,1			15,9		15,9		18,4			
Frais généraux de fonctionnement		7,8	7,8							5,0			
Total partiel (hors personnel)	12,4	29,7	42,1			26,0	63,2	89,2	3,5	92,7			
Total	230,4	360,2	590,6			248,1	544,1	792,2	3,5	795,7			
Participation à l'entretien	7,8	8,8	16,6			5,0	13,3	18,3		18,3			
									5,5	12,2			
										17,6			
												0,7	3,6

Tableau 76 : Sous-programme 3310 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du directeur (DSC)	SGA	SSG	D-2	D-1	P-1	P-2	P-3	P-4	P-5	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Effectif de base														
Effectif lié aux situations				1						1			1	2
Total partiel				1			2			3			1	3
Effectif de base														
Effectif lié aux situations						1				4			1	5
Total partiel						1				4			1	5
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Total				1		2				4			1	5

(b) Sous-programme 3320 : Section de l'administration judiciaire**Ressources en personnel****Ressources de base***Consultants*

354. L'appel à des consultants reste nécessaire afin d'optimiser les processus de travail des sténotypistes judiciaires, notamment en vue de la migration prévue vers un nouveau logiciel d'aide à la transcription. Le recours à des consultants s'est révélé très utile ces dernières années.

Ressources liées aux situations*Personnel temporaire*

355. Deux sténotypistes judiciaires (de la classe P-2) (français et anglais) (12 mois, à cheval sur 2010). Postes nécessaires pour que la structure minimum requise par le service de sténotypie soit au complet, soit cinq sténotypistes judiciaires pour chacune des langues française et anglaise, dont quatre sont des postes permanents, afin de prévenir tout problème en cas de maladie, de congé, etc., et pour répondre aux demandes supplémentaires, couvrir toutes les audiences de toutes les affaires qui n'en sont pas au stade du procès, les séances plénières des juges, les séminaires, etc.

356. Ainsi que prévu précédemment dans le cadre du Fonds en cas d'imprévu, une équipe comprenant un juriste adjoint de 1^{re} classe/greffier d'audience (P-2), un sténotypiste judiciaire (français, de la classe P-2), un commis aux audiences (agent des services généraux, autre classe), six dactylographes de langue française (agents des services généraux, autres classes) et un assistant chargé des opérations (agent des services généraux, autre classe), chacun pour six mois, est nécessaire pour continuer de fournir un appui dans le cadre des procès simultanés.

Heures supplémentaires

357. Dépense renouvelable. Il est prévu que les prolongations occasionnelles des séances ainsi que les opérations relatives aux dépositions de témoins à distance obligeront le personnel chargé des audiences à faire des heures supplémentaires. Celles-ci seront également nécessaires en cas de dépôt de documents en urgence en dehors des heures de travail. Ces heures sont redistribuées entre les trois procès proportionnellement au nombre de jours d'audience par procès.

Consultants

358. Étant donné que le procès dans l'affaire Lubanga devrait se terminer dans le courant de l'année 2011, il sera nécessaire de faire appel à des consultants afin d'examiner et de planifier la politique concernant la gestion de la migration des pièces actuellement enregistrées dans le système de gestion des éléments de preuve vers le système d'archivage des documents. Outre la migration des documents, il est nécessaire de veiller à la bonne intégration des données. Il pourra se révéler nécessaire de faire appel à des consultants dans ce domaine pour environ 10 jours. Il faudra également avoir recours à des consultants spécialisés dans le domaine de l'archivage, notamment des politiques de gestion des archives et des plans et procédures de conservation à long terme. Le recours à des consultants pourra être requis pour une période d'environ 20 jours.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels

Formation

359. Dépense renouvelable. Les crédits demandés couvrent la formation aux systèmes actuels de gestion des dossiers et d'administration judiciaire ainsi qu'aux systèmes de cour électronique, et la participation à des voyages d'étude à l'étranger. Une mise à jour continue dans ces domaines est essentielle pour assurer la bonne gestion de la Section et des fonds qui lui sont alloués.

Frais généraux de fonctionnement

360. Dépense renouvelable. Ce poste de dépense comprend l'entretien du matériel de sténotypie et l'adaptation nécessaire des claviers. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de machines pour répondre aux besoins des deux sténotypistes judiciaires supplémentaires demandés, et d'acheter deux licences de logiciels supplémentaires pour la transcription en simultané.

Fournitures et accessoires

361. Dépense renouvelable. Ce poste inclut les cassettes audio et vidéo pour l'enregistrement des audiences et les demandes de duplication, ainsi que les fournitures et les articles de bureau à usage unique pour le bureau des assistants aux dossiers.

Matériel, dont mobilier

362. Ce poste de dépenses vise à compléter le matériel de bureau des assistants aux dossiers, notamment avec des scanners et des écrans doubles, et à procéder aux remplacements nécessaires. Ce poste comprend également des logiciels et du matériel d'archivage spécialisés (par exemple, pour créer des codes-barres) permettant un archivage efficace des éléments de preuve et des bandes produites pendant les audiences.

Ressources liées aux situations

Voyages

363. Dépense renouvelable. Afin de faciliter la déposition à distance des témoins par vidéo téléconférence, des spécialistes du matériel audiovisuel et un juriste adjoint de 1^{re} classe devront être présents sur le lieu de la déposition. On part du principe que 15 pour cent des témoignages se dérouleront par vidéo téléconférence, à savoir environ six témoins et six missions.

Services contractuels

364. D'autres améliorations du système de cour électronique sont nécessaires en ce qui concerne les modules déjà existants afin de répondre aux nouveaux besoins de la Cour. Les améliorations et optimisations de processus viseront principalement les modules d'appui à la programmation des audiences et à la gestion des dossiers et des transcriptions de la Cour (notamment leur notification aux participants à la procédure concernés).

365. Des ressources supplémentaires seront également nécessaires afin d'externaliser les services de sténotypie de langue anglaise lors des procès simultanés (comme il a été demandé auparavant dans le cadre du Fonds en cas d'imprévus).

Formation

366. Dépense renouvelable. Une formation spécialisée est nécessaire pour les sténographes en français et les spécialistes du matériel audiovisuel afin de leur permettre d'utiliser correctement les dernières technologies et de veiller à ce que le personnel puisse être au fait des nouvelles techniques dans les domaines pertinents.

Fournitures et accessoires

367. Dépense renouvelable. Il s'agit de cassettes vidéo, de DVD et d'autres supports audiovisuels opérationnels nécessaires à l'enregistrement des audiences, l'utilisation de d'articles de bureau à usage unique pour la présentation et la diffusion des éléments de preuve utilisés dans le prétoire, et de la documentation utilisée durant les audiences et remise au public et à la presse. En outre, l'acquisition de trois nouvelles licences est nécessaire afin de permettre à toute l'équipe de sténographes de produire des transcriptions en simultané.

Matériel, dont mobilier

368. Ces fonds sont demandés pour financer des opérations d'optimisation, d'amélioration et de mise à jour du matériel audiovisuel utilisé dans les salles d'audience.

Tableau 77 : Sous-programme 3320 : Budget proposé pour 2011

Section de l'administration judiciaire	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs			Dépenses non ventilées								
Agents des services généraux				316,1	815,9	1 132,0	397,8	739,5	1 137,3	5,3	0,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>345,8</i>	<i>1 120,4</i>	<i>1 466,2</i>	<i>436,1</i>	<i>1 493,6</i>	<i>1 929,7</i>	<i>519,0</i>	<i>1 422,6</i>	<i>1 941,6</i>	<i>11,9</i>	<i>0,6</i>
Personnel temporaire	38,0	138,5	176,5	177,6	177,6	177,6	535,2	535,2	535,2	357,6	201,4
Heures supplémentaires	0,3	6,2	6,5	30,0	30,0	30,0	27,5	27,5	27,5	-2,5	-8,3
Consultants	3,1		3,1	11,0	30,0	41,0	11,0	30,0	41,0		
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>41,4</i>	<i>144,7</i>	<i>186,1</i>	<i>11,0</i>	<i>237,6</i>	<i>248,6</i>	<i>11,0</i>	<i>592,7</i>	<i>603,7</i>	<i>355,1</i>	<i>142,8</i>
Voyages	2,1	10,6	12,7	43,1	43,1	43,1	37,4	37,4	37,4	-5,7	-13,2
Services contractuels	7,0	157,9	164,9	40,0	40,0	40,0	154,5	154,5	154,5	114,5	286,3
Formation	6,0		6,0	3,9	27,1	31,0	37,4	37,4	37,4	6,4	20,6
Frais généraux de fonctionnement	2,3	10,4	12,7	15,5	15,5	15,5	7,8	7,8	7,8	-7,7	-49,7
Fournitures et accessoires	12,4	78,6	91,0	13,0	105,0	118,0	13,0	96,0	109,0	-9,0	-7,6
Matériel, dont mobilier	21,4	10,5	31,9	25,5	28,0	53,5	25,5	28,0	53,5		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>51,2</i>	<i>268,0</i>	<i>319,2</i>	<i>57,9</i>	<i>243,2</i>	<i>301,1</i>	<i>46,3</i>	<i>353,3</i>	<i>399,6</i>	<i>98,5</i>	<i>32,7</i>
Total	438,4	1 533,1	1 971,5	505,0	1 974,4	2 479,4	576,3	2 368,6	2 944,9	465,5	18,8
Participation à l'entretien	19,4	52,8	72,2	12,6	92,8	105,4	16,4	81,2	97,6	7,8	7,4

Tableau 78 : Sous-programme 3320 : Effectif proposé pour 2011

Section de l'administration judiciaire	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1		1	1		3		2	2	5
Effectif de base														
Effectif lié aux situations						1		9		10		10	11	21
<i>Total partiel</i>							2	10		13		12	13	26
Nouveaux postes/postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations								1		1				1
Réaffectation/Reclassement de postes								-1		-1				-1
<i>Total partiel</i>														
Total								10		13		12	13	26

(c) Sous-programme 3330 : Section de la détention**Ressources en personnel****Ressources liées aux situations***Consultants*

369. Dépense renouvelable. Les services d'un psychologue ou d'un psychiatre pourront être requis au cas par cas pour assurer le bien-être des détenus.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Frais généraux de fonctionnement*

370. Dépense renouvelable. Le coût de location des cellules est calculé sur la base de 12 cellules, y compris le programme de détention provisoire et le personnel. Compte tenu du départ du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la Cour devra prendre en charge l'ensemble des coûts. Étant donné la réduction des effectifs du quartier pénitentiaire du TPIY, la CPI devrait reprendre les fonctions partagées assurées par celui-ci et donc mettre à disposition trois fonctionnaires ETP. Ces fonctions partagées consistent à affecter, un jour sur quatre, des effectifs permanents qui seront postés au centre de contrôle opérationnel 24 heures sur 24 et à l'entrée de l'unité 4 ou encore chargés de l'exécution, un jour sur quatre, de tâches d'intérêt commun. Le coût de location fait actuellement l'objet de négociations avec les autorités néerlandaises.

Ressources liées aux situations*Voyages*

371. Dans l'attente d'une décision de l'Assemblée des États Parties quant au financement des visites de la famille, les frais de voyage découlant de ces visites ont été inclus, conformément à la décision rendue par la Présidence le 10 mars 2009⁹, en prenant en compte la situation personnelle des détenus et la composition de leur famille respective¹⁰. Sont couvertes toutes les dépenses de voyage et de logement dans le pays de résidence, les dépenses liées aux formalités de demande de visa, les assurances et autres frais liés au séjour aux Pays-Bas.

Formation

372. Dépense renouvelable. Cette rubrique couvre les sessions de formation spécifiques relatives à la détention et à la gestion des prisons ainsi qu'aux questions de respect des droits de l'homme dans un contexte international.

Frais généraux de fonctionnement

373. D'autres frais généraux de fonctionnement de types divers correspondent à des dépenses spécifiques visant le bien-être des détenus par souci de respecter leur milieu culturel et religieux (en vertu de la norme 102 du Règlement de la Cour et de la norme 199 du Règlement du Greffe).

⁹ ICC-RoR-217-02/08, document rendu public le 24 mars 2009.

¹⁰ ICC-ASP/8/9, paragraphe 9.

Tableau 79 : Sous-programme 3330 : Budget proposé pour 2011

Section de la détention	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs		Dépenses non ventilées	197,5	79,9	277,4	196,1	80,3	276,4	-1,0	-0,4
Agents des services généraux			60,0	60,0	120,0	60,6	60,6	121,2	1,2	1,0
Total partiel (fonctionnaires)			257,5	139,9	397,4	256,7	140,9	397,6	0,2	0,1
Consultants				6,0	6,0		6,0	6,0		
Total partiel (autre personnel)			18,4	6,0	6,0		6,0	6,0		
Voyages	3,8	23,3	2,4	81,5	83,9	3,0	81,5	84,5	0,6	0,7
Services contractuels	0,6	1,0	15,0	2,1	17,1		2,1	2,1	-15,0	-87,7
Formation	0,9	18,7	1,4	16,0	17,4	1,5	17,0	18,5	1,1	6,3
Frais généraux de fonctionnement	978,1	5,2	1 317,0	94,0	1 411,0	1 801,9	94,0	1 895,9	484,9	34,4
Fournitures et accessoires	7,3	4,7	7,5		7,5	7,5		7,5		
Matériel, dont mobilier	5,4		6,0		6,0	6,0		6,0		
Total partiel (hors personnel)	996,1	52,9	1 349,3	193,6	1 542,9	1 819,9	194,6	2 014,5	471,6	30,6
Total	1 237,3	172,0	1 409,3	339,5	1 946,3	2 076,6	341,5	2 418,1	471,8	24,2

Participation à l'entretien	11,6	5,9	17,5	7,6	8,8	8,2	8,1	16,3	0,1	0,6
-----------------------------	------	-----	------	-----	-----	-----	-----	------	-----	-----

Tableau 80 : Sous-programme 3330 : Effectif proposé pour 2011

Section de la détention	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants						1		1		2		1	1	3
								1		1		1	1	2
Total partiel						1		2		3		2	2	5
Nouveaux postes/postes convertis														
Réaffectation/Reclassement de postes														
Total partiel						1		2		3		2	2	5

(d) Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour**Ressources en personnel***Reclassements*

374. Compte tenu des responsabilités accrues et/ou des exigences plus importantes en matière de traduction, les postes suivants ont été soumis pour examen en vue d'un reclassement et, sur la base des résultats, il est proposé de procéder aux reclassements suivants : reclassement d'un poste d'interprète d'audience (swahili/lingala) de la classe P-3 à la classe P-4, reclassement d'un poste de traducteur/terminologue adjoint de 1^{re} classe (swahili) de P-1 à P-2, et reclassement de deux postes d'interprète d'audience de 1^{re} classe (swahili/lingala) P-1 à P-2.

Ressources de base*Personnel temporaire pour les réunions*

375. Dépense renouvelable. Correspond à un total de 250 jours d'interprétation dans des langues non pratiquées en interne, pour des visites diplomatiques, des conférences de presse et tout autre événement judiciaire ou non judiciaire.¹¹ Cette augmentation se base sur des indications fournies par des clients internes.

Ressources liées aux situations*Personnel temporaire*

376. La Section continuera à dépendre du personnel temporaire pour satisfaire ses besoins d'interprétation et de traduction. Toutefois, compte tenu de la nécessité de couvrir des procès simultanés, les besoins ont considérablement augmenté comme prévu dans la demande présentée en 2010 concernant le Fonds en cas d'imprévus. Le total de 155,9 mois de travail demandés est ventilé comme suit :

(a) Un réviseur de langue anglaise (de la classe P-4) (6 mois, à cheval sur 2010). Pour dispenser une formation spécialisée en édition et révision à l'intention des traducteurs, des interprètes et des interprètes paraprofessionnels, et des formations à la carte pour les juges. Également pour superviser les transcriptions

(b) Un interprète d'audience de langue swahili/lingala (de la classe P-3) (12 mois, à cheval sur 2010) et un interprète d'audience de langue swahili (de la classe P-3) (6 mois, nouveau poste). Postes nécessaires pour répondre aux besoins d'interprétation dans le cadre des procès en cours.

(c) Deux interprètes d'audience de langue française (de la classe P-3) (six mois chacun, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Postes nécessaires dans le cadre des procès simultanés.

(d) Un traducteur adjoint de langue arabe (de la classe P-2) (12 mois, à cheval sur 2010). Du fait de deux situations où l'arabe est utilisé.

(e) Un coordonnateur adjoint des services d'interprétation sur le terrain (de la classe P-2) (12 mois, à cheval sur 2010). Pour assister le coordonnateur de l'interprétation dans le cadre des opérations dans ses fonctions d'organisation, de planification et de proposition de missions sur le terrain, et revoir la conception de la formation des interprètes de terrain en vue de nouvelles affectations.

(f) Un interprète paraprofessionnel de langue lingala (de la classe P-1) (12 mois, à cheval sur 2010). Postes nécessaires dans le cadre des audiences en cours.

¹¹ Jours d'interprétation tels que définis par les normes 64 et 65 du Règlement du Greffe.

(g) Quatre interprètes paraprofessionnels de langue sango (de la classe P-1) (9 mois, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Postes nécessaires dans le cadre des procès simultanés en cours.

(h) Total de 28,9 mois pour des interprètes de terrain (agents des services généraux, 1^{re} classe) dans le cadre des situations en RDC. Il est également fait appel aux interprètes de terrain pour interpréter dans le cadre de la familiarisation des témoins¹² et transcrire des documents audio.¹³

(i) Total de 19 mois pour des interprètes de terrain (agents des services généraux, 1^{re} classe), dont 10,2 mois dans le cadre de la situation en RCA.

Personnel temporaire pour les réunions

377. Dépense renouvelable. Pour les besoins en interprétation qui ne peuvent être couverts par l'effectif présent sur place. Il s'agit des besoins en interprétation à la fois dans le cadre des procès simultanés et d'activités non judiciaires. L'augmentation s'explique par les besoins en interprétation simultanée, sur la base de la demande présentée en 2010 concernant le Fonds en cas d'imprévus.

Consultants

378. Dépense renouvelable. Pour des groupes de linguistes spécialisés afin de mettre au point une terminologie juridique et judiciaire pour les langues des situations/affaires qui ont besoin d'une telle terminologie. Et pour des comités de sélection pour l'interprétation.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels

379. Dépense renouvelable. Développement du système de cour électronique, pour des modules de traduction, d'interprétation et d'interprétation sur le terrain. Une nouvelle version du module de traduction sera installée afin d'inclure un mécanisme de notification générique permettant à la Section de répondre aux diverses demandes. Le module d'interprétation et d'interprétation sur le terrain, qui se trouve au stade de l'élaboration depuis 2009, va être lancé et testé en 2011 ; les utilisateurs testeront le module et repéreront les améliorations nécessaires.

Fournitures et accessoires

380. Dépense renouvelable. Pour l'acquisition de dictionnaires et d'ouvrages de référence récents dans les langues officielles et de travail, ainsi que pour le renouvellement d'abonnements en ligne à des bases de données et dictionnaires de référence utilisés par les traducteurs, les réviseurs, les interprètes et les terminologues.

Ressources liées aux situations

Voyages

381. Dépense renouvelable. Pour l'interprétation dans le cadre des opérations, notamment de familiarisation des témoins, de contrôle et de transcription, ainsi que pour les besoins permanents d'interprétation sur le terrain pour lesquels les interprètes de terrain qualifiés sont très difficiles à trouver sur place. Afin de tenir à jour une liste suffisamment étoffée d'interprètes de terrain accrédités, aux qualifications pertinentes (en langues liées aux situations), il est nécessaire d'effectuer un certain nombre de missions d'accréditation

¹² Voir décisions des Chambres, Chambre de première instance I, décision publique du 23 mai 2008, ICC-01/04-01/06-1351-tFRA : Décision relative au protocole pratique de préparation des témoins au procès, paragraphe 38.

¹³ Normes 174 et 175 du Règlement du Greffe.

d'interprètes de terrain de concert avec l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur. Une réduction des coûts a pu être réalisée.

Services contractuels

382. Dépense renouvelable. Ce poste comprend les traductions extérieures, les services terminologiques extérieurs et les services contractuels pour les compétences en langue sango, pour les besoins en terminologie et afin de superviser les transcriptions.

Formation

383. Dépense renouvelable. Le poste inclut la formation spécialisée pour les traducteurs, les réviseurs, les interprètes et les terminologues.

Fournitures et accessoires

384. Dépense renouvelable. Pour l'acquisition de dictionnaires et d'ouvrages de référence dans les langues de la situation/l'affaire destinés aux traducteurs, réviseurs, interprètes et terminologues.

Tableau 81 : Sous-programme 3340 : Budget proposé pour 2011

Section de traduction et d'interprétation de la Cour	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources de base	Total	Montant	Total
Administrateurs											
Agents des services généraux		Dépenses non ventilées									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	1 745,1	2 040,8	3 785,9	1 900,1	2 685,7	4 585,8	1 953,1	2 645,5	4 598,6	12,8	0,3
Personnel temporaire	0,1	593,5	593,6	581,6	581,6	581,6	1 158,9	1 158,9	1 158,9	577,3	99,3
Personnel temporaire pour les réunions	637,3	284,9	922,2	285,7	71,1	356,8	415,7	292,5	708,2	351,4	98,5
Consultants		66,1	66,1	64,2	64,2	64,2		64,2	64,2		
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	637,4	944,5	1 581,9	285,7	716,9	1 002,6	415,7	1 515,6	1 931,3	928,7	92,6
Voyages	12,2	235,8	248,0	9,3	269,3	278,6	10,8	220,4	231,2	-47,4	-17,0
Services contractuels	227,2	207,2	434,4	257,5	83,0	340,5	257,5	93,0	350,5	10,0	2,9
Formation	3,8	14,5	18,3	16,2	16,2	16,2		17,8	17,8	1,6	9,9
Fournitures et accessoires	6,8	9,0	15,8	10,0	10,0	20,0	10,0	10,0	20,0		
Matériel, dont mobilier		1,4	1,4								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	250,0	467,9	717,9	276,8	378,5	655,3	278,3	341,2	619,5	-35,8	-5,5
Total	2 632,5	3 453,2	6 085,7	2 462,6	3 781,1	6 243,7	2 647,1	4 502,3	7 149,4	905,7	14,5
Participation à l'entretien	73,7	90,9	164,7	47,9	132,6	180,5	54,6	117,8	172,3	8,1	4,5

Tableau 82 : Sous-programme 3340 : Effectif proposé pour 2011

Section de traduction et d'interprétation de la Cour	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants														
Effectif de base					1	7	7	1		16		3	3	19
Effectif lié aux situations						4	13	4	4	25	1	4	5	30
<i>Total partiel</i>					1	11	20	5	4	41	1	7	8	49
Nouveaux postes/Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/Reclassement de postes						1	-1	3	-3		1	-1	-1	-1
<i>Total partiel</i>					1	12	19	8	1	41	1	7	8	49
Total					1	12	19	8	1	41	1	7	8	49

(e) Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins**Ressources en personnel***Reclassement*

385. Il est proposé un reclassement du poste de chef de l'Unité de soutien de la classe P-3 à la classe P-4, compte tenu de la croissance continue de cette Unité, de ses responsabilités accrues et de l'augmentation de la charge de travail. L'Unité de soutien répond à des demandes de plus en plus nombreuses émanant du siège et d'instances sur le terrain, en particulier dans le domaine de la familiarisation des témoins et des besoins des témoins, notamment des témoins vulnérables, ainsi que de la coopération avec les Chambres et d'autres sections de la Cour et les parties externes.

386. Reclassement d'un poste de juriste de la classe P-2 à la classe P-3. Plusieurs tâches et objectifs ont été ajoutés aux responsabilités du titulaire de ce poste depuis le classement initial du poste, dont l'intitulé était juriste adjoint de 1^{re} classe, ce qui nécessite de sa part une plus grande autonomie et une meilleure aptitude à la résolution de problèmes. En outre, le titulaire du poste sera le point de contact pour l'ensemble des activités de sensibilisation et représentera notamment l'Unité dans le cadre de réunions avec des représentants d'autres cours et tribunaux internationaux, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales opérant dans des zones en rapport avec les travaux de la Cour.

Ressources liées aux situations*Un psychologue/spécialiste des traumatismes psychiques de la classe P-3*

387. Le psychologue s'acquittera de tâches essentielles dans la mesure où il apporte son expertise concernant les demandeurs et les participants au programme de protection de la CPI, ainsi que les témoins venant déposer à la Cour. Il sera chargé de procéder à l'évaluation psychosociale des personnes qui demandent à bénéficier du programme de protection de la Cour, fournir une direction stratégique pour la planification et la mise en œuvre d'aspects liés au soutien de ces personnes, surveiller et réagir aux situations de crise touchant ces personnes, veiller à la mise en œuvre du programme de soutien aux témoins/victimes admis au programme de protection de la Cour, etc. Il procédera également à un bilan psychologique des témoins déposant à l'audience, en particulier quand ce sont des personnes vulnérables (victimes de violences sexuelles ou sexistes, enfants, anciens enfants soldats et autres personnes gravement traumatisées).

Personnel temporaire

388. Fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des opérations (P-2) (12 mois, poste ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévu). Chargé de coordonner et de mettre en œuvre efficacement les opérations sur le terrain liées aux procès et de superviser le soutien que l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins apporte aux témoins venant déposer au siège de la Cour, de mettre en place un réseau local d'appui, de faire aux équipes chargées des enquêtes des recommandations sur les bonnes pratiques et de concevoir des protocoles d'appui pour faciliter les enquêtes du Bureau du Procureur et de la Défense.

389. Fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la protection (P-2) (12 mois, poste ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévu). Chargé de prodiguer au personnel de la Section de la participation des victimes et des réparations, du Bureau du conseil public pour les victimes, ainsi qu'aux représentants légaux des victimes, des conseils et des formations sur les bonnes pratiques et de mettre en place des protocoles de protection pour leurs contacts avec les victimes. Le titulaire devra également participer aux évaluations et aux missions d'enquête avant les échanges de la Cour avec les victimes ayant présenté une demande et pendant ceux-ci, procéder à l'évaluation des risques multiples concernant les victimes ayant présenté une demande de protection à la Cour, etc.

390. Deux assistants chargés du soutien aux victimes et aux témoins (agents des services généraux, autres classes) (12 mois chacun, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévu). Chargés de répondre aux besoins pratiques des témoins pendant la durée de leur séjour aux Pays-Bas. Ils devront accueillir les témoins à leurs points d'entrée respectifs dans le pays, les escorter en toutes circonstances, apporter leur aide pour toute question sur notamment les visas, la douane, les rendez-vous médicaux, le processus de familiarisation avec la Cour, etc.

391. Trois assistants chargés du soutien aux victimes et aux témoins sur le terrain (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévu). Dans le cadre des opérations liées au procès menées en RDC. Ils devront mettre en œuvre des mesures d'appui, fournir une aide logistique et opérationnelle, escorter les victimes/témoins dans la zone des opérations et, le cas échéant, lors de déplacements internationaux, veiller à ce que les besoins physiques et psychologiques des témoins soient dûment pris en compte, etc.

Heures supplémentaires

392. Dépense renouvelable. Pour couvrir les heures supplémentaires effectuées en lien avec les procès. Compte tenu de la charge de travail actuelle liée aux différents procès, le personnel a dû effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires tous les mois. Pour réduire le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel, une politique de flexibilité des heures de travail a été mise en place. Mais elle ne pourra satisfaire à toutes les heures supplémentaires nécessaires.

Consultants

393. Pour apporter leurs compétences techniques à la réalisation de bilans psychologiques de témoins particuliers devant être admis au programme de protection des témoins de la CPI, fournir une assistance spécialisée en vue de finaliser la «stratégie de la CPI concernant les victimes» et contribuer au rapport d'enquête du comité d'experts de la protection des témoins sur les systèmes de protection et d'opérations de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins actuellement en place.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

394. Dépense renouvelable. Il s'agit de négocier les accords de réinstallation des témoins et de participer à une conférence sur la protection des témoins afin de s'informer des meilleures pratiques internationales en la matière.

Ressources liées aux situations

Voyages

395. Dépense renouvelable. Il s'agit en particulier des voyages à prévoir, pour les besoins des procès, pour la prestation de services d'appui et de protection aux témoins, y compris pour le personnel d'accompagnement, ainsi que des voyages du personnel en rapport avec l'appui et la protection des témoins.

Formation

396. Dépense renouvelable. Le personnel de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a besoin de se former à la prise en charge des témoins vulnérables et traumatisés, aux techniques de protection des témoins et d'autoprotection, et à l'évaluation de la sécurité des personnes et des installations qui est obligatoire en application de la règle 18d) du Règlement de procédure et de preuve.

Frais généraux de fonctionnement

397. Dépense renouvelable. Il s'agit de frais liés aux procès : voyages des témoins, des victimes et de tiers courant des risques du fait de la déposition de ces témoins ; dispositifs de réaction rapide et autres mesures de protection au niveau local dans les situations où la Cour est opérationnelle ; transfert et réinstallation des témoins, des victimes et de tiers courant des risques du fait de la déposition de ces témoins ; location à titre temporaire de logements sûrs.

Fournitures et accessoires

398. Dépense renouvelable. Pour couvrir le coût des fournitures et accessoires non fournis par d'autres sections de la Cour, destinés au personnel de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins en poste sur le terrain ou se rendant fréquemment en mission sur le terrain, et visant à faciliter les opérations se déroulant dans des conditions de terrain éprouvantes.

Tableau 83 : Sous-programme 3350 : Budget proposé pour 2011

Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources de base	Ressources de base	Montant	Total
Administrateurs				551,3	1 067,3	1 618,6	762,0	1 027,7	1 789,7	171,1	10,6
Agents des services généraux				60,0	1 072,7	1 132,7	60,6	1 106,7	1 167,3	34,6	3,1
Total partiel (fonctionnaires)	474,4	1 920,7	2 395,1	611,3	2 140,0	2 751,3	822,6	2 134,4	2 957,0	205,7	7,5
Personnel temporaire	0,4	144,6	145,0	107,5	107,5	107,5	455,2	455,2	455,2	347,7	323,4
Heures supplémentaires	7,7		7,7	49,6	49,6	49,6	41,4	41,4	41,4	-8,2	-16,5
Consultants		7,1	7,1	21,5	21,5	21,5	21,5	21,5	21,5		
Total partiel (autre personnel)	8,1	151,7	159,8	178,6	178,6	178,6	518,1	518,1	518,1	339,5	190,1
Voyages	25,2	320,6	345,8	11,3	623,6	634,9	34,4	607,6	642,0	7,1	1,1
Formation		28,5	28,5	26,9	26,9	26,9	26,9	26,9	26,9		
Frais généraux de fonctionnement		1 499,0	1 499,0	1 934,3	1 934,3	1 934,3	2 163,9	2 163,9	2 163,9	229,6	11,9
Fournitures et accessoires		5,1	5,1	6,0	6,0	6,0	8,0	8,0	8,0	2,0	33,3
Matériel, dont mobilier		17,0	17,0								
Total partiel (hors personnel)	25,2	1 870,2	1 895,4	11,3	2 590,8	2 602,1	34,4	2 806,4	2 840,8	238,7	9,2
Total	507,7	3 942,6	4 450,3	622,6	4 909,4	5 532,0	857,0	5 458,9	6 315,9	783,9	14,2
Participation à l'entretien	23,3	120,2	143,5	110,9	26,5	137,4	21,8	174,7	196,5	-59,1	-43,00

Tableau 84 : Sous-programme 3350 : Effectif proposé pour 2011

Unité d'aide aux victimes et aux témoins	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	2	1	1		5		1	1	6
Nouveaux postes/Postes convertis						6	6			12	1	31	32	44
Réaffectation/Reclassement de postes										17	1	32	33	50
Total					1	3	8	6		18	2	31	33	51

(f) Sous-programme 3360 : Section de la participation des victimes et des réparations

399. À la suite de la restructuration de la Direction des victimes et des conseils (3500), la Section de la participation des victimes et des réparations (anciennement 3530) fait désormais partie de la Direction du service de la Cour. Toutes les dépenses et les budgets approuvés des exercices antérieurs, à l'exception des honoraires des conseils, ont été intégrés dans les documents concernant cette direction.

Ressources en personnel**Ressources de base***Consultants*

400. L'expérience a montré qu'il est plus efficace et plus économique de confier la cartographie des situations et des affaires à des consultants au lieu de faire appel au personnel permanent. Des crédits sont prévus pour établir des cartes concernant les communautés de victimes. Des crédits sont également prévus pour recueillir les conseils d'un expert sur le développement permanent de la base de données des demandes de participation reçues par la Section.

Ressources liées aux situations*Personnel temporaire*

401. Un assistant de terrain (agent des services généraux, autre classe) (Tchad, 6 mois, à cheval sur 2010). Pour apporter un soutien aux activités menées par la Section sur le terrain.

Ressources hors personnel**Ressources de base***Voyages*

402. Dépense renouvelable. Pour les déplacements liés aux réunions bilatérales entre le chef de la Section de la participation des victimes et des réparations et les ONG.

Services contractuels

403. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour le développement du système de cour électronique concernant la Section.

Ressources liées aux situations*Voyages*

404. Dépense renouvelable. L'augmentation des dépenses de voyages est corrélative à celle des activités judiciaires, ainsi qu'aux besoins prévus du personnel sur le terrain afin de mener à bien leurs activités sur le terrain et d'effectuer des déplacements depuis le siège et vers celui-ci. L'expérience a montré que les déplacements vers le siège sont importants au regard de l'efficacité, puisqu'ils permettent d'assurer la planification et de tenir des réunions d'information. En outre, ce poste inclut des frais de voyage dans d'autres zones afin d'aller à la rencontre de la diaspora darfourienne, dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec la Section de l'information et de la documentation visant à sensibiliser les communautés de réfugiés du Darfour.

Services contractuels

405. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour la tenue de réunions avec les victimes ainsi que pour la formation d'intermédiaires sur le terrain.

Formation

406. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour la formation ayant trait aux conséquences des interactions avec les victimes de crimes, visant à permettre au personnel en contact avec les victimes de veiller au mieux à leur propre bien-être et à celui des victimes.

Tableau 85 : Sous-programme 3360 : Budget proposé pour 2011

Section de la participation des victimes et des réparations	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation			
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources de base	Montant	Total	
Administrateurs			550,9	265,8	816,7	655,5	185,9	841,4	24,7	3,0
Agents des services généraux			60,0	232,4	292,4	60,6	173,6	234,2	-58,2	-19,9
Total partiel (fonctionnaires)	519,0	369,5	610,9	498,2	1 109,1	716,1	359,5	1 075,6	-33,5	-3,0
Personnel temporaire	29,0	38,0	8,0	22,4	22,4	8,0	6,6	6,6	-15,8	-70,5
Consultants	18,2	7,6	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		
Total partiel (autre personnel)	47,2	45,6	8,0	22,4	30,4	8,0	6,6	14,6	-15,8	-52,0
Voyages	2,5	66,9	69,4	81,6	81,6	7,9	114,5	122,4	40,8	50,0
Services contractuels		72,3	3,4	53,7	57,1	103,4	53,7	157,1	100,0	175,1
Formation	3,0		3,2	3,2	3,2		5,0	5,0	1,8	56,3
Fournitures et accessoires							1,8	1,8	1,8	
Total partiel (hors personnel)	5,5	139,2	6,6	135,3	141,9	111,3	175,0	286,3	144,4	101,8
Total	571,7	554,3	625,5	655,9	1 281,4	835,4	541,1	1 376,5	95,1	7,4

Participation à l'entretien	23,3	26,4	49,7	39,8	57,4	21,8	28,4	50,3	7,2	12,5
-----------------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----	------

Tableau 86 : Sous-programme 3360 : Effectif proposé pour 2011

Section de la participation des victimes et des réparations	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants						1	2	2	1	6		1	1	7
Effectif de base														
Effectif lié aux situations										3		6	6	9
Total partiel						1	2	4	2	9		7	7	16
Nouveaux postes/Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations					1	-1		1		1				1
Total partiel														
Réaffectation/Reclassement de postes														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Total														
						1	2	5	1	9		6	6	15

4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation

Introduction

407. À la demande de l'Assemblée des États Parties, la Section de l'information et de la documentation¹⁴ présentera un plan stratégique de communication lors de la neuvième session de l'Assemblée.

408. Conformément aux buts et objectifs de la Cour, le plan stratégique vise à mieux faire connaître auprès du public la CPI, son mandat et ses activités. Si les activités de sensibilisation dans les pays liés aux situations continuent de jouer un rôle essentiel, la Section de l'information et de la documentation s'appliquera principalement en 2011 à utiliser de nouveaux réseaux sociaux et moyens numériques afin de sensibiliser des groupes plus divers au niveau international et, de manière économique, à renforcer les liens avec les médias traditionnels, tout en mettant en place des programmes spécifiques destinés à s'adresser plus efficacement à certains groupes tels que les praticiens du droit et les milieux universitaires.

409. Dans cette optique, l'Unité des affaires publiques et en particulier l'équipe chargée des relations avec les médias délaissera les méthodes de travail traditionnelles afin de cibler un public plus large. À l'heure actuelle, les réseaux sociaux tels que Twitter, Flickr et YouTube se sont révélés être la meilleure manière de communiquer en un seul clic avec des milliers de personnes.

410. Des programmes spécifiques doivent être mis au point à l'attention des journalistes et d'autres groupes clés pour la CPI, notamment les praticiens du droit, les universités et les écoles, afin de les engager à aider la Cour à renforcer sa notoriété et à promouvoir une meilleure compréhension de ses travaux. Des projets tels que la création d'un concours de procès simulé en différentes langues ou d'un prix journalistique, ainsi que des séminaires et des formations de base spécifiques seront organisés en partenariat avec des ONG et diverses associations, institutions et organisations, de manière à éviter une augmentation des ressources hors personnel.

Objectifs

1. Continuer à maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 4).
2. Assurer la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion au niveau tant local qu'international (objectif stratégique 7).
3. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 6).

¹⁴ *Documents officiels ... huitième session ... 2009* (ICC-ASP/8/20), volume I, partie II, ICC-ASP/8/Res. 3, paragraphe 34.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information et meilleure perception par la population locale des activités de la Cour. • Augmentation du nombre des demandes de participation aux procédures émanant de victimes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions interactives réalisées. • Nombre de participants touchés directement lors de réunions interactives. • Taux d'écoute estimatif de la radio et de la télévision. • Nombre d'heures de diffusion de l'émission radio interactive «<i>Ask the Court</i>». • Proportion de demandes émanant de victimes dûment remplies. 	<p>60 par situation</p> <p>20 % de plus qu'en 2010, par situation</p> <p>80 % des communautés concernées</p> <p>50 heures par situation</p> <p>80 %</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès aux procédures judiciaires de la Cour. 	<p>Dans les pays concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures de résumés audio diffusés à la radio. • Nombre d'heures de résumés vidéo diffusés à la télévision. • Nombre croissant d'interviews données aux médias. • Nombre de publications distribuées. • Augmentation du nombre d'accès au fichier vidéo à lecture en transit figurant sur le site Internet de la Cour. 	<p>45 heures</p> <p>35 heures</p> <p>20 de plus qu'en 2010, par situation</p> <p>25 000</p> <p>2 000 de plus qu'en 2010</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Susciter en permanence une meilleure prise de conscience de la Cour au travers des médias et de campagnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de visiteurs assistant aux séances d'information organisées au siège de la Cour. • Augmentation du nombre d'interviews données aux médias par des représentants de la CPI. • Augmentation du nombre d'avocates, notamment ressortissantes de pays d'Afrique, demandant leur inscription sur la liste des conseils et des personnes assistant un conseil à la suite de la campagne intitulée <i>Calling Female Lawyers</i> menée conjointement par la CPI et l'<i>International Bar Association</i>. 	<p>1 000 de plus qu'en 2010</p> <p>100 de plus qu'en 2010</p> <p>*)</p>

*) Au 12 mai 2010, la liste des conseils comptait 335 personnes, dont 61 femmes, et celle des assistants comptait 63 personnes, dont 30 femmes. Moins de 4 % sont des avocates africaines.

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

411. Un producteur audiovisuel (de la classe P-2) (12 mois, à cheval sur 2010). Le titulaire de ce poste planifiera et dirigera les opérations visant à mettre au point et à diffuser des émissions radiotélévisées, des films et d'autres programmes destinés à fournir des informations sur la CPI et à promouvoir une meilleure compréhension de ses activités judiciaires à des fins de sensibilisation et d'information. Disposant de compétences en matière juridique et audiovisuelle, le titulaire mettra au point, planifiera et mettra en œuvre des programmes. Il sera également chargé de superviser le personnel.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

412. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010). À l'appui des activités de sensibilisation.

413. Deux assistants audiovisuels à la production (l'un pour 12 mois, à cheval sur 2010 ; l'autre pour six mois, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Doté d'un profil juridique et d'une expertise en matière d'information du public, le titulaire de ce poste devra prêter son assistance à la production de programmes radiotélévisés en suivant et en enregistrant les débats de la Cour (en moyenne 5 heures par jour), en rédigeant des résumés quotidiens des activités judiciaires, en préparant un rapport hebdomadaire des principaux faits en vue de la production de programmes, en veillant à la distribution des productions aux médias internationaux et régionaux et aux bureaux extérieurs de la CPI et en répondant aux demandes internes et émanant du public.

414. Un assistant chargé du protocole et des événements (6 mois, poste ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Afin de couvrir trois procès, dont deux sont simultanés : affectation d'effectifs à l'accueil situé dans l'aile D, accueil des groupes de visiteurs, organisation d'autres événements et traitement des demandes de documents.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

415. Dépense renouvelable. Comprend le voyage du chef de Section pour les réunions de consultation et les réunions de réseau avec les ONG, du porte-parole accompagnant le Greffier et le Président deux fois par an, et du bibliothécaire pour se rendre à la Conférence annuelle des bibliothécaires de l'ONU.

Services contractuels

416. Dépense renouvelable. Les coûts comprennent la diffusion par satellite des audiences clés, les travaux d'impression confiés à l'extérieur, des services contractuels divers de prêt entre bibliothèques et de reliure, le recrutement d'un catalogueur contractuel pour aider au catalogage multilingue des documents en langues asiatiques, arabe et russe, une revue de presse et des services audiovisuels, ainsi que le renforcement des ressources des journalistes africains à La Haye.

Formation

417. Dépense renouvelable. Il s'agit notamment de la formation spécialisée dispensée par l'Association internationale des bibliothécaires juridiques et les administrateurs de SirsiDynix International. Formation au logiciel ArcGIS afin d'approfondir les connaissances du personnel en matière de cartographie et de lui permettre de créer de meilleures cartes numériques destinées au site web, ainsi que des présentations, des programmes vidéo et des cartes imprimées pour les bureaux, etc.

Frais généraux de fonctionnement

418. Dépense renouvelable. Le coût de la mise à jour des logiciels dont la bibliothèque a besoin pour accéder à des bases de données électroniques a été réduit. Ce poste couvre en outre les bases de données utilisées par le Greffe et le Bureau du Procureur, et des abonnements pour les Chambres.

Fournitures et accessoires

419. Dépense renouvelable. Dans le cadre de ce poste, les crédits servant à régler les achats de livres ont été revus à la baisse afin de financer l'acquisition de ressources numériques telles que des livres et des ouvrages électroniques, ainsi que des DVD.

Ressources liées aux situations*Voyages*

420. Dépense renouvelable. Il s'agit de voyages pour les activités de sensibilisation prévues dans le cadre des situations faisant l'objet d'enquêtes, comprenant des déplacements à l'intérieur des zones où sont concentrées les communautés touchées et ceux liés aux activités de sensibilisation de la diaspora darfourienne. S'y ajoutent les voyages au siège pour les fonctionnaires chargés de la sensibilisation sur le terrain à des fins de formation.

Services contractuels

421. Dépense renouvelable. Cette rubrique comprend la distribution de résumés vidéo et audio hebdomadaires aux télévisions nationales et aux radios locales, dans les pays liés à des situations et en Afrique en général. De plus, pour chacune des situations, les coalitions et réseaux existants sont mis à contribution pour renforcer la sensibilisation et accroître l'impact des activités. Elle comprend en outre l'organisation de missions de sensibilisation des communautés concernées et d'ateliers d'échange d'expérience. Y figurent également la rédaction de revues de presse et l'impression de documents destinés à la sensibilisation, etc.

Fournitures et accessoires

422. Dépense renouvelable. Pour les machines, les câbles et les pièces de rechange destinés à l'unité audiovisuelle.

Tableau 87 : Programme 3400 : Budget proposé pour 2011

Section de l'information et de la documentation	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)				Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation			
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base hors CR	Ressources liées aux situations	Total hors CR	Ressources de base CR	Ressources liées aux situations	Total CR comprise	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs														
Agents des services généraux														
Dépenses non ventilées														
Total partiel (fonctionnaires)	1 042,1	637,9	1 680,0	1 308,7	717,3	2 026,0	1 349,1	676,9	2 026,0	1 310,3	728,1	2 038,4	12,4	0,6
Personnel temporaire	139,2	85,1	224,3	88,8	33,4	122,2	122,2	122,2	122,2	108,0	201,6	309,6	187,4	153,4
Total partiel (autre personnel)	139,2	85,1	224,3	88,8	33,4	122,2	122,2	122,2	122,2	108,0	201,6	309,6	187,4	153,4
Voyages	3,6	81,1	84,7	28,8	60,1	88,9	92,8	92,8	92,8	31,2	61,7	92,9	4,0	4,5
Services contractuels	56,7	645,9	702,6	208,3	619,8	828,1	828,1	828,1	828,1	246,0	598,9	844,9	16,8	2,0
Formation	32,4		32,4	2,0		2,0	2,0	2,0	2,0	3,8		3,8	1,8	90,0
Frais généraux de fonctionnement	56,8		56,8	78,0		78,0	78,0	78,0	78,0	82,0	13,5	95,5	17,5	22,4
Fournitures et accessoires	215,9		215,9	130,0		130,0	130,0	130,0	130,0	130,0		130,0		
Total partiel (hors personnel)	365,4	727,0	1 092,4	447,1	679,9	1 127,0	3,9	1 130,9	1 130,9	493,0	674,1	1 167,1	40,1	3,6
Total	1 546,7	1 450,0	2 996,7	1 844,6	1 430,6	3 275,2	3,9	3 279,1	3 279,1	1 911,3	1 603,8	3 515,1	239,9	7,3

Participation à l'entretien	58,2	49,9	108,1	40,3	75,1	115,5	115,5	115,5	115,5	43,6	69,0	112,7	2,8	2,4
-----------------------------	------	------	-------	------	------	-------	-------	-------	-------	------	------	-------	-----	-----

Tableau 88 : Programme 3400 : Effectif proposé pour 2011

Section de l'information et de la documentation	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants					1	3	1	3		8	8	8	8	16
Nouveaux postes/postes convertis								6		6	3	8	11	17
Réaffectation/Reclassement de postes					1	3	1	9		14	3	16	19	33
Total	1	3	1	9	1	3	1	9	14	3	16	19	33	33